

---

---

◆ VAL-ET-CHATILLON ◆

---

---

16.12.1997

Bulletin municipal



Décembre 97

---





## SOMMAIRE

	Page
• Editorial	1
• Il y a un siècle : Alfred RENAUDIN	3
• La vie qui passe ...	4
• Nos peines	5
• Infos-mairie	6
• Les décisions du Conseil	7
• <u>Parcelles boisées : un arrêté important !</u>	10
• Concours des maisons fleuries	11
• L'eau	12
• Le prix de l'eau	13
• Les ordures ménagères	16
• Au revoir Hubert ...	19
• Bienvenue à Joël BURGUN	20
• L'école (par les enseignants)	21
• Plaidoyer pour l'autorité scolaire	22
• 8 mai 97 - église de VAL	23
• LA VIE DES ASSOCIATIONS	25
• L'AMC	26
• L'USEP	27
• Familles Rurales	28
• L'As. des Veuves Civiles	30
• VAL CROSS	31
• Le Club Vosgien	32
• Le Musée du textile	33
• Les chasseurs de l'ACCA	34
• La JS VAL	35
• VAL Bras de Fer	36
• La Fanfare	39
• Solidarité	41
• Les joies de Noël	42
• Le patois	43
• Ah bon ... ?	45

... et un encart spécial «Communauté de Communes»

Si ce 12ème bulletin municipal de la série est moins épais que les précédents, c'est parce que ses pages ont été copiées recto-verso.

### Chers concitoyens,

Comme à l'accoutumée, décembre est toujours l'occasion de faire le bilan de l'année qui s'achève. Les tendances ressenties depuis quelques années se confirment et s'amplifient.

Aux difficultés de gestion bien réelles pour cause de contributions obligatoires en hausse et de recettes en baisse, s'ajoutent d'autres préoccupations qui, bien que n'étant pas

nouvelles, commencent à prendre une place prépondérante dans la vie des élus. Il en va ainsi de la mise en cause des responsabilités. Mais j'y reviendrai plus loin.

#### Préoccupant : la défense des intérêts de la commune

C'est indéniable, on constate un nombre grandissant de personnes qui contestent tout, remettent tout en cause et n'hésitent plus à saisir les tribunaux administratifs ou civils pour

tenter d'obtenir gain de cause. Ce qu'ils obtiennent parfois. Tout ceci ne serait que futilles tracasseries si, à l'instar des maires de grandes villes, nous pouvions transmettre les dos-

siers concernés au service contentieux de nos secrétariats. Mais voilà, les petites communes n'en ont pas.

#### Préoccupant : la mise en cause des responsabilités

A ce sujet, il me faut annoncer une nouveauté d'importance dont on se serait bien passé : il s'agit du classement de notre commune dans la catégorie « commune à risques majeurs » par M. le PREFET de Meurthe et Moselle. Deux risques « majeurs » ont été retenus :

- 1) Les risques d'éboulement rocheux (Il y a un précédent)
- 2) Les risques d'inondations (On a considéré qu'il y avait, là aussi, des précédents)

Bien entendu, ce classement ne sera pas sans conséquence dans l'avenir (obstructions aux projets situés en zone inondable (!) ou en zone d'éboulement rocheux). Mais on nous dit qu'il n'y a pas lieu de dramatiser : il s'agit juste d'une information aux populations. La loi est claire : les populations doivent être informées des risques qu'elles encourent.



Certes, l'intention est louable et nous ne pouvons qu'y souscrire. Mais les fondements d'une telle décision de classement sont ailleurs. Il s'agit avant tout de dégager la responsabilité de l'Etat. Il y a en effet des précédents dramatiques où la responsabilité des Préfets a été mise en cause. Alors il faut se prémunir, quitte à classer toutes les têtes de vallées (ce qui est le cas) en zones à risques d'inondation. A mon humble avis, on va un peu trop loin mais il n'y a, hélas, rien à faire. Contester les décisions prises ? Cela revient à ce que le maire assume seul la responsabilité pleine et entière des conséquences d'une catastrophe puisqu'il aurait réfuté son éventualité. Finalement, le maire prend conscience qu'il lui faut, lui aussi, dégager ses responsabilités.

Mais au fond - direz-vous - quoi de plus naturel qu'un responsable assume des responsabilités ? c'est normal, c'est sa fonction, sa mission. D'accord. Sauf à supporter le poids de ces charges qui s'aggravent proportionnellement à la multitude de risques pour lesquels la recherche systématique d'une responsabilité devient la règle alors qu'elle était l'exception auparavant. Alors il ne reste plus d'autre solution que de se prémunir soi-même. Du coup, dégager ses responsabilités devient LA PREOCCUPATION PREMIERE. Alors, on réglemente et on interdit. De plus en plus de choses. Dans ces conditions, on peut légitimement se demander si à terme, certains rouages essentiels de notre Société ne vont pas finir par se gripper. Et c'est bien ce qui est inquiétant.

#### Plus préoccupant : L'AVENIR

Sur le plan économique, l'année 97 ne se sera pas plus distinguée que les précédentes. La SA ACCES actuellement installée dans les locaux de l'ex-cotonnière est en redressement judiciaire (3 licenciements et 3 emplois menacés). La commune ne percevait plus de loyer de cette dernière depuis plus de 2 ans.

à vocation touristique. Hormis le fait que nous n'avons guère d'autre atout à exploiter, un développement touristique constituerait un courant nouveau, une venue de populations nouvelles (même éphémère), un apport de « sang neuf » susceptible d'influer sur les mentalités. C'est de cela dont notre secteur a bien besoin.



boulots (certains ont plus de 25 ans et n'ont jamais travaillé),  
• au centre, un nombre grandissant de chômeurs qui, pour la plupart, ont perdu tout espoir.

Dans ce contexte, saluons au passage la ténacité de l'entreprise EREVO (ex EREVOS), et surtout celle de M. PAUL, son directeur, qui contre vents et marées, depuis bientôt 20 ans, fournit du travail à une vingtaine de salariés.

#### « Jusqu'ici tout va bien ... » (\*)

- D'un côté, une forte proportion de la population qui profite tant bien que mal d'une retraite bien méritée et acquise à une période de quasi plein emploi,
- de l'autre, une jeunesse désespérée, à l'avenir bouché, qui ne connaît du travail que les petits

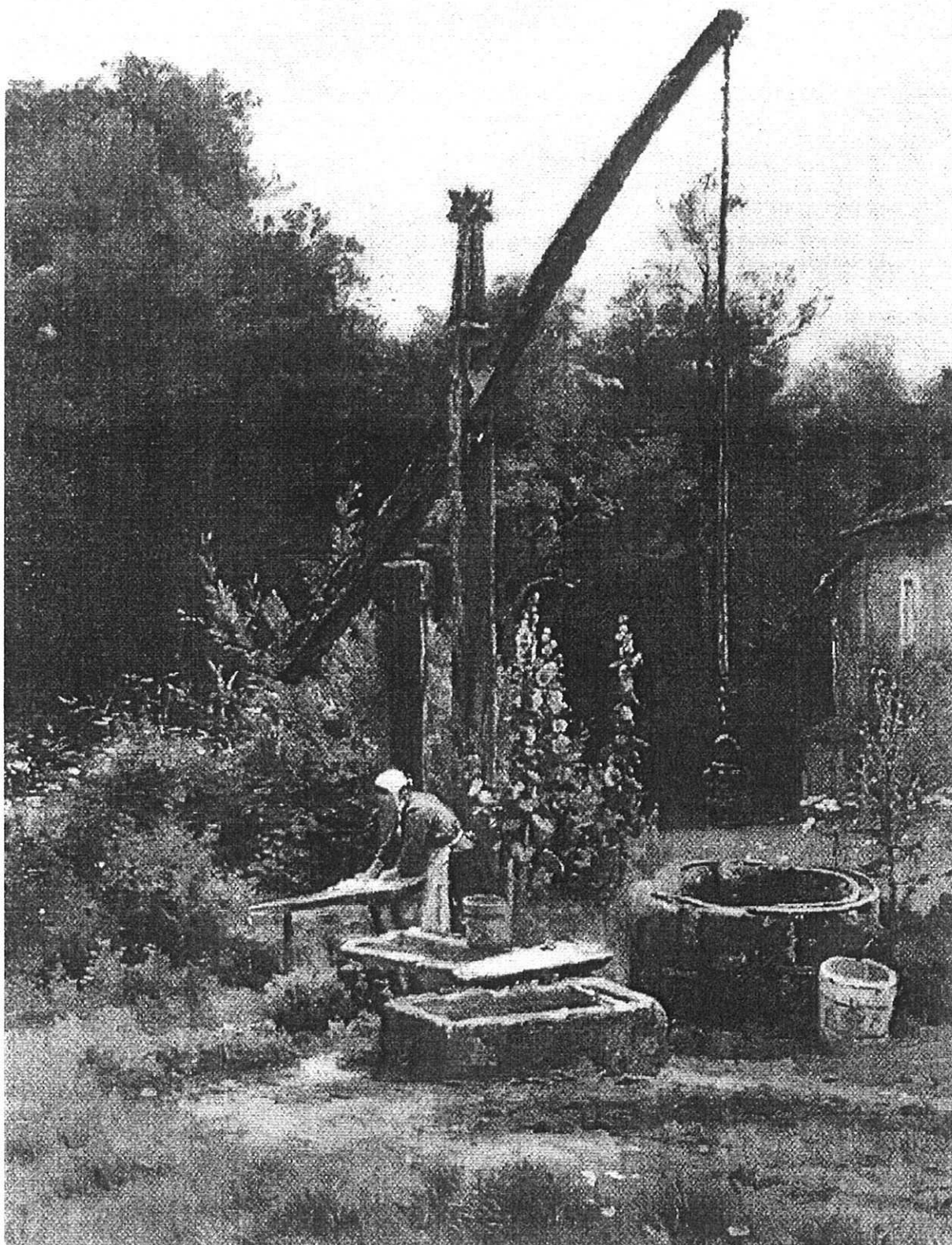
Ainsi, trop d'ingrédients se trouvent réunis pour agrandir le fossé d'incompréhension entre les générations et favoriser un cocktail potentiellement explosif de familles socialement défavorisées.

Mais jusqu'ici tout va bien .  
Il est impératif de réagir avec ambition.  
Une commune seule le peut-elle ?

Alain GERARD

(\*) Affiche du film « La haine » de M. KASSOVITZ

**Il y a tout juste un siècle,  
Alfred RENAUDIN peignait Val-et-Châtillon**



**Alfred RENAUDIN**  
Val-et-Châtillon, le puits à balancier (1897)



## LA VIE QUI PASSE ...

Nos respectueuses salutations et nos félicitations à **NOS AINES**

### Nos doyennes :

Mme ROMAIN Marcelle	née le 14/01/1904 (93 ans)
Mme SINNIG Marie-Anne	née le 06/10/1905 (92 ans)
Mme CLIPFEL Anne-Marie	née le 18/03/1906 (91 ans)



### Nos doyens :

Mr CAYET Raymond	né le 17/06/1912 (85 ans)
Mr KUHNER Pierre	né le 09/12/1912 (85 ans)

### Naissances :

LEGAY Joris	né le 23/12/1996
TRITHARDT Jérémy	né le 28/01/1997
KEMPER Morgane	née le 30/01/1997
MARCHAL Maiky	né le 16/06/1997
HORNBECK Mathieu	né le 27/10/1997
DAL MARTELLO Quentin	né le 09/11/1997
CAMPESATO Quentin	né le 23/11/1997



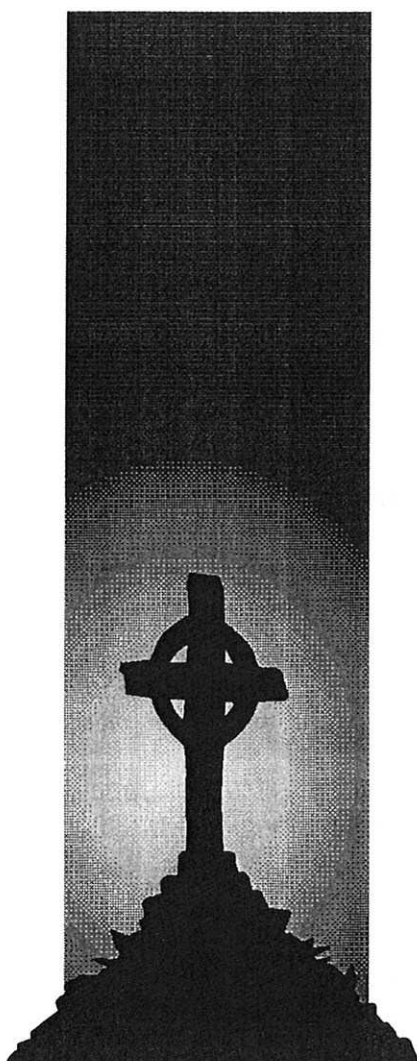
### Mariages :



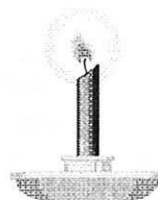
MAIRE Vincent et RENAUD Marie-Paule  
mariés le 28/06/1997

GERARD Alain et CLAUDE Ghislaine  
mariés le 06/09/1997

## NOS PEINES ...



Mme ROMARY Marie née CUNY	décédée le 18/01/1997
Mr SIMON Fernand	décédé le 17/03/1997
Mr ANTOINE Bernard	décédé le 27/03/1997
Mr HALBEHER Georges	décédé le 01/04/1997
Mme MONGEL Jeanne née HELMEUR	décédée le 05/05/1997
Mr BARBIER Georges	décédé le 06/05/1997
Mr MICHEL Henri	décédé le 18/05/1997
Mr MATHIEU André	décédé le 30/05/1997
Mr BATACHE Rabah	décédé le 31/08/1997
Mme L'HUILLIER Marie née DARDAINE	décédée le 03/10/1997



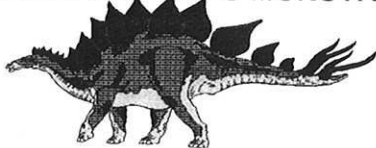


## INFOS-MAIRIE

### Heures d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi, mardi, jeudi : de 11 H à midi  
Vendredi : de 11 H à midi et de 14 H à 18 H  
Mercredi : fermé

### RAMASSAGE DES MONSTRES



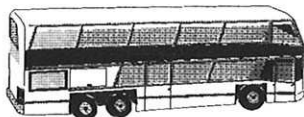
Lundi 26 janvier 98  
Lundi 06 avril 98  
Lundi 19 octobre 98

### LOCATION DE L'ECHAFAUDAGE



50 F le premier jour et + 10 F par jour ensuite

### RAPIDES DE LORRAINE



#### Carte de réduction pour personnes âgées :

Pour bénéficier de la carte, il faut être âgé d'au moins 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes.

Vous pouvez vous la procurer en mairie, muni d'une photo d'identité.

Coût de la carte : 40 F

**Prix des concessions cimetièrre** : trentenaire : 250 francs, cinquantenaire : 400 francs  
(Les concessions perpétuelles sont supprimées)

#### Tarifs de fossoyage : (Délibération du Conseil Municipal du 15/07/95)

Creusement d'une fosse de 1,5 mètres de profondeur sur 0,80 de large : 600 francs

Creusement d'une fosse de 2 mètres de profondeur sur 0,80 de large : 800 francs

Relevage(exhumations et réinhumations) : 450 francs

Deux relevages simultanés : 600 francs

Transfert d'une fosse à une autre : 1000 francs

#### Tarifs de la chambre funéraire de CIREY :

Communes du canton : forfait de 350 francs (défunt résident) ) Quelque soit

Communes extérieures : forfait de 750 francs ) la durée

Utilisation de la salle de culte : 20 francs





**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 23 DECEMBRE 1996****Travaux supplémentaires à la station de neutralisation**

Le conseil Municipal approuve l'ensemble des travaux supplémentaires à réaliser à la station de neutralisation pour un montant de 300 000 F.HT qui se justifient par des problèmes de présence de roches rencontrés lors de la pose des canalisations, par la nécessité d'ajuster certains équipements suite aux essais de mise en eau des réservoirs d'Achiffet (pose d'un compteur supplémentaire, remplacement de vanne), par diverses modifications telles que l'équipement de serrures de sécurité, la pose d'un câble téléphonique supplémentaire, la modification des équipements de maîtrise des débits des fontaines et par la défaillance de l'entreprise ETANDEX pour les essais d'étanchéité.

**Subvention au musée du textile**

Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 6000 F. à l'association "musée du textile" pour l'aider à acquérir de nouvelles machines et divers accessoires.

**Mise à disposition de locaux à l'association « musée du textile »**

Le Conseil décide de mettre à la disposition de l'Association "Musée du textile" à titre gratuit, les locaux de l'ancienne Cotonnière lorraine, aile droite, couloir central et le local de l'ancien transformateur,

et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.

**Illumination salle des fêtes**

Le Conseil décide d'ouvrir un crédit de 3000 F. au programme "illumination salle des fêtes" à imputer sur le budget de l'exercice 1997.

**Contrat de maintenance pour l'entretien des cloches**

Suite à l'intervention de l'entreprise BODET pour la réparation des cloches de l'église, le Conseil décide de faire procéder à un entretien régulier de l'installation des cloches et approuve le contrat de maintenance proposé par l'entreprise BODET pour un montant de 850 F. par an.

**Transfert des équipements de pompiers au centre de secours de Cirey**

Le Conseil décide de céder à titre gratuit le matériel d'incendie et les habillements de sapeurs-pompiers qui sont la propriété de la commune au centre de secours de Cirey.

**Application de la comptabilité M 14**

Le Conseil décide d'appliquer la nomenclature de la comptabilité M 14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997.

**SEANCE DU 07/02/1997****Convention d'utilisation des locaux de la zone artisanale avec l'entreprise receveur**

Le conseil Municipal décide de louer à l'entreprise RECEVEUR Raymond des bâtiments de la zone artisanale à compter du 01/03/1997 pour une durée de 6 mois, fixe le prix de location à 50 F. par m2 et par an, une occupation étant consentie à titre gratuit pour les trois premiers mois et autorise le Maire à signer la convention d'utilisation des locaux.

**Cession de matériel à l'association musée du textile**

Le Conseil décide de céder à titre gratuit le matériel de tissage acquis par la commune à l'Association "musée du textile" correspondant à l'inventaire établi.

**Questions diverses :**

Le Conseil décide d'adhérer au F.L.E.S. (fonds Local emploi Solidarité) pour un montant de 1600F. correspondant à l'adhésion

**SEANCE DU 28 MARS 97****Budget primitif 1997 :**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'année 1997 qui est équilibré en dépenses et en recettes à 4 458 925 F. Les taux des impôts sont les suivants :

taxe d'habitation : 3,79 %

Taxe foncière sur propriété bâtie : 5,32%

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 20,22%

Taxe professionnelle : 4,40%

Le Conseil approuve le budget primitif du service des eaux pour l'année 1997 qui est équilibré en dépenses et en recettes à 1 193 904 F.

**Prix de l'eau : année 1997**

Le conseil fixe le prix de l'eau à 5,60 F. HT par mètre cube pour l'année 1997, soit 8,46 F.TTC à recouvrer

auprès des concessionnaires particuliers du réseau communal de distribution.

### Programme de travaux forestiers

Le Conseil approuve le programme de travaux forestiers à réaliser en 1997 au moyen des crédits dégagés sur les charges sur coupes de bois pour la somme de 81 865,80 F.HT inscrits au budget primitif de l'année 1997.

### Aménagement suite à démolition maison corso

Le Conseil sollicite du département une subvention sur le Fonds Dotation de solidarité de l'exercice 1997 pour le financement de travaux à engager suite à la démolition de la maison corso.

Une dalle étanche doit être réalisée sur les caves voûtées qui n'ont pu être démolies et le talus de terre mis à jour nécessite d'être consolidé.

### Répartition des charges de chauffage au groupe scolaire

Le Conseil fixe le montant des avances sur charges de chauffage à recouvrer en 1997:

- pour chaque logement de type F4 : 700 F.
- pour chaque logement de type F3 : 600 F.
- pour chaque logement de type R-C : 500 F.

### Bail de location à la sarl ACCES

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention de location avec la SARL ACCES sur la base de 70 F./m2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, concernant les locaux occupés précédemment par la Société EREVOS.

### Avenants de travaux à la station de neutralisation

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 23/12/96 par laquelle il avait été décidé de réaliser des travaux supplémentaires à la station de neutralisation pour un montant de 300 000 F.HT. Il y aurait lieu d'effectuer les travaux suivant les devis proposés :

Entreprise BELLORINI :

- installation d'une télésurveillance : 5 600 F.HT
- serrures et ressorts de compensation : 12 850 F.HT

F.HT

Entreprise CHIARAVALLI :

- Pose d'un compteur diamètre 100 : 16 052,66 F.HT

- Changement vanne rue beau soleil : 20 976 F.HT

## SEANCE DU 09 MAI 1997

### Compte administratif 1996

Le compte administratif de l'année 1996 est approuvé comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 3 103 276,72, recettes : 4 845 095,34

Investissement : dépenses : 966

646,69, recettes : 966 646,69

l'excédent global s'élève à 1 741

818,62 F.

### Avant-projet sommaire pour le musée du textile

Le Conseil accepte l'avant-projet sommaire établi par M. GERARD Pascal, architecte pour la réalisation de travaux au Musée du textile, pour un montant de 25 760 F.HT soit 31 066,56 F TTC, crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

### Retrait du sictom des communes du canton de BLAMONT

Le Conseil donne un avis favorable au retrait du SICTOM des 18 communes du canton de BLAMONT suite à la transformation de l'E.P.C.I. de la Vezouze en Communauté de Communes.

### Questions diverses

- décide de louer un garage de l'ancienne maison Corso à M.

ETIENNE Thierry pour un montant de 100 F./mois et autorise le Maire à établir les conventions s'y rapportant.

- PROPOSE deux solutions suite à la demande de Mme CUNY Thérèse concernant le terrain situé au-dessus de la Place du Père Jules :

1) Vente de la parcelle concernée à Mme CUNY au prix de 300 F., frais en sus

2) Clôture par elle-même du terrain

Ca m'a pris en lisant les délibérations du Conseil du VAL ...



### Budget de l'eau :

Section d'exploitation : dépenses :

156 587,39, recettes : 242 123,94

Section d'investissement : dépenses :

897 871,28, recettes : 924 953,48

L'excédent global s'élève à 112 618,75 F.

### Subventions aux associations

- CCAS : 15 355 F.

■ Assoc.VAL-CROSS : 11 000 F. dont 8 000 F. à titre exceptionnel

- La Fanfare du Val : 3 500 F.

- Ass.Solidarité Chômeurs: 1 000 F.

■ Etoile Cycliste Vezouze: 6 500 F. dont 5 000 F. à titre exceptionnel

- Gpt Défense Sanitaire: 500 F.

- A.E.I.M. : 1 000 F.

- Club Vosgien : 3 000 F.

**SEANCE DU 30 MAI 1997****Travaux d'assainissement pluvial rue Maix Gammeron**

Le conseil décide de passer un marché négocié en application de l'article 104.1.10° du code des marchés publics pour les travaux suscités et d'autoriser le Maire à signer les marchés publics correspondants et tous les documents nécessaires à leur dévolution et leur exécution (avenants, décision de poursuivre..)

**SEANCE DU 27 JUIN 1997****Expulsion de la SA ACCES de la zone artisanale par voie de justice**

En raison d'un impayé de loyer par la SA ACCES depuis août 1995, le Conseil autorise le Maire à poursuivre par voie de justice la SA ACCES pour obtenir son expulsion des locaux de la zone artisanale et la réparation du préjudice causé à la commune et désigne Maître ISELIN, huissier de justice, pour exécuter les formalités nécessaires.

**Commission communale pour les élections prud'homales :**

- déléguée de l'administration : Mme DARDAINE Jacqueline
- déléguée du tribunal de Grande Instance : Mme ROC Claire
- salariés : Mme BESNARD Sylviane (Titulaire), Mme CARO Anne-Marie (Suppléante)
- Employeurs (à défaut) : M. BLAISE Michel (Titulaire), M. BERNARD Christian (Suppléant)

**SEANCE DU 10/10/1997****Budget supplémentaire 1997 :**

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire de l'exercice 1997 comme suit :

section de fonctionnement : dépenses : 57 492, recettes : 1 182 865.62

section d'investissement : dépenses : 15 700, recettes : 15 700

Excédent global : 1 125 373.62

**Travaux de réfection du pont de Morval**

Le Conseil approuve le devis présenté par les services de la direction Départementale de l'Équipement concernant la réfection du pont de Morval d'un montant de 265 956.20 F.TTC et sollicite à cet effet une subvention du Département.

**Recrutement d'un agent d'entretien**

A la demande du Maire, le conseil accepte de participer au recrutement d'un candidat pour le

poste d'agent d'entretien et définit les modalités de vote s'y rapportant.

**Questions diverses**

- décide la création d'une commission de l'eau pour l'étude des problèmes de distribution de l'eau et l'adoption d'un nouveau règlement de concession des eaux et nomme les membres suivants : MM.GERARD, BOUQUET, GUENAIRE, FERRON, CHAROLET, Mme CHOWANSKI.
- donne un accord de principe au changement informatique qui doit intervenir en 1998 pour le passage des logiciels DOS à WINDOWS.
- décide de procéder à des essais de sirène le premier vendredi de chaque mois à midi, à compter du premier vendredi de novembre.

C'est fini les délibérations du Conseil ?

**COURTELINE Georges**

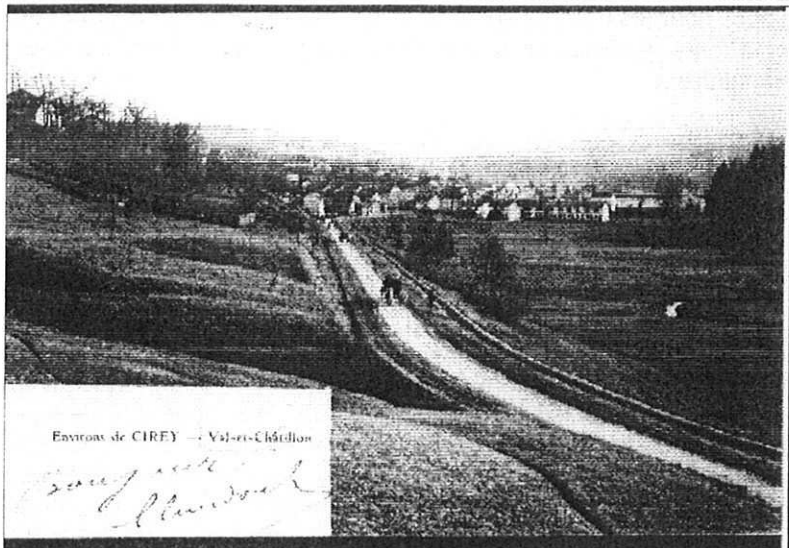
« Un ministère est un endroit où ceux qui arrivent en retard croisent ceux qui partent en avance. »



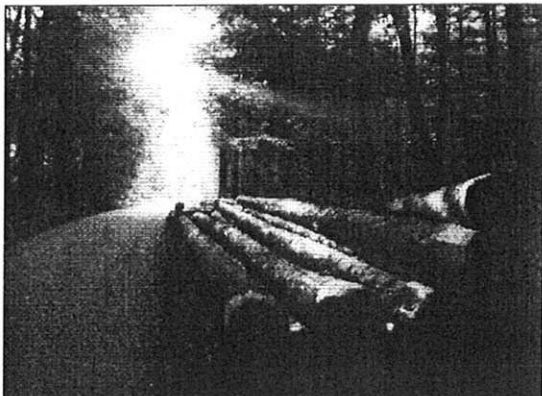
## Exploitation de parcelles boisées : un arrêté municipal important.

L'observation des vues anciennes de VAL conduit souvent à se poser des questions quant au lieu exact photographié. A cela, une seule raison : les mutations de cultures, qui ont abouti au boisement actuel, ont transformé le paysage.

Les principaux chemins ruraux figurant au cadastre desservait, hier, des parcelles agricoles cultivées. Les principaux moyens de transport utilisés à l'époque avaient une roue et deux bras que l'on empoignait fermement et qui, paraît-il, s'appelaient « brouettes ». Qu'à cela ne tienne s'il fallait la journée pour faire l'aller et retour jusqu'aux Baulottes.



Aujourd'hui, ces parcelles sont boisées et les bois plantés ont atteint - ou vont atteindre - l'âge d'être exploités. La brouette a désormais quatre grosses roues, un volant et pèse au moins 10 tonnes. La coupe, le débardage et l'enlèvement doivent être terminés avant d'être commencés. Qu'à cela ne tienne s'il pleut.



Présenté de cette façon, on imaginera peut-être mieux dans quel état vont se trouver nos pauvres chemins ruraux à brève échéance.

Il fallait donc prévoir. C'est pourquoi un arrêté municipal en date du 17 mars 97 a fixé des règles d'utilisation des chemins ruraux en cas de défrètement de parcelles boisées.

### Les grandes lignes de cet arrêté :

#### 1. **Obtention obligatoire d'une autorisation municipale en cas d'exploitation**

Cette autorisation est conditionnée à :

- a) un **état des lieux** (du chemin ou de la voie) **avant exploitation**
- b) un **deuxième état des lieux après exploitation**

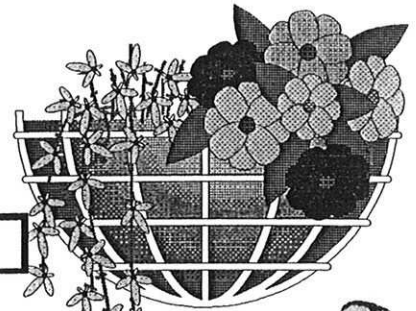
#### 2. **Une mise en demeure de remettre le chemin (ou la voie) dans son état initial pourra être exigé en cas de dégradations.**

C'est en premier lieu le **propriétaire** de la parcelle exploitée qui est tenu pour responsable. Cependant, cette responsabilité peut être déléguée à l'exploitant en cas de vente sur pieds.

**Attention donc : le propriétaire qui souhaite dégager ses responsabilités a tout intérêt à prévoir ce problème d'autorisation lors de la vente.**



**Résultats du concours  
des maisons fleuries**



**1° CATÉGORIE (MAISON AVEC JARDIN)**

**1<sup>e</sup>**  
**M. et Mme**  
**GENELOT Nicolas**  
rue Martinchamps

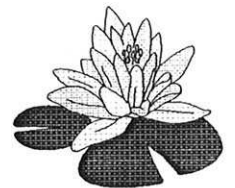
- 2° M et Mme **MARCHAL Pierre**  
3° M et Mme **DIGNIEL Raymond**  
4° M et Mme **ETIENNE Philippe**  
5° M et Mme **DARDAINE Roland**



**2° CATÉGORIE (MAISON SANS JARDIN)**

**1<sup>e</sup>**  
**Monsieur**  
**PIOT André**  
rue Maix Gammeron

- 2° M et Mme **ANTOINE Jean-François**  
3° M et Mme **LABOLLE Jean**  
4° M et Mme **LEMAIRE Michel**  
5° M et Mm **DEDENON Jean-Luc**



## L'EAU (... toujours)

Dans le bulletin de l'année dernière, nous annonçons que la station de neutralisation venait d'entrer en service. Pourtant, il aura encore fallu près d'un an pour réceptionner les travaux (problèmes administratifs avec la DDA). Donc, depuis un an nous consommons de l'eau neutralisée, enfin conforme aux normes chimiques de potabilité. Pour l'avoir ressassé à maintes reprises, nous ne rappellerons plus ici quel était le problème de notre eau potable (voir les bulletins antérieurs).



### Une affaire de règlement :

Il reste maintenant à régler le problème des périmètres de protection des sources que la loi nous oblige à réaliser, et à reconsidérer le règlement de distribution. Concernant ce dernier, il nous faut reconnaître que celui en vigueur actuellement est devenu obsolète (mais toujours applicable puisqu'il n'en existe pas d'autre). Obsolète parce que la commune ne gère que les conduites principales. Les conduites de distribution à partir de ces conduites principales,

les vanettes et les compteurs sont quant à eux à la charge des particuliers. Or, cette façon de gérer pose problème en terme de maîtrise des installations. En effet, il subsiste encore trop de situations anormales telles que persistance de conduites en plomb, absence de vanette (ce qui oblige trop souvent à couper la moitié du village pour une réparation de fuite chez un particulier), compteurs anciens et plus ou moins fiables, etc..



La commune devra donc, tôt ou tard, reprendre tout cela à son compte. Mais il n'est pas besoin d'être grand druide pour en déduire qu'une telle opération a un coût qui se répercutera forcément sur le consommateur.

### Le beurre et l'argent du beurre :

Ainsi, on va s'apercevoir (un peu tard) que les anciens règlements avaient du bon. En effet, jusqu'à maintenant (et demain encore puisque nous ne sommes pas prêts), la commune n'a facturé que - et uniquement - le prix de l'eau (nous ne parlons pas de la TVA, ni de la redevance antipollution, etc. qui sont des ponctions de l'état et de l'Agence de l'Eau et que nous subissons sans rien pouvoir y faire. Voir plus loin). Jusqu'ici, donc, la commune n'a facturé que le prix de l'eau à l'exclusion de toutes taxes de raccordement ou de redevances de maintenance des installations comme c'est le cas depuis longtemps ailleurs.



Par conséquent, puisqu'aucune taxe (ou redevance) n'a été exigée jusqu'ici alors qu'elle aurait pu l'être, elle a donc été économisée par chaque particulier. Raisonement tordu, peut-être, mais qui se tient. Imaginons que cette taxe (ou redevance) de maintenance des installations ait été prévue par la municipalité (G. LAURAIN.) qui a cogité l'actuel règlement en 1962. Imaginons un prix moyen de 150 F pour chaque abonné. Aujourd'hui, c'est  $150 \text{ F} \times 35 \text{ ans} = 5250 \text{ F}$  qui auraient été payés par chaque particulier (donc économisés), largement de quoi régler une réparation de fuite. C'est ce type d'argument que nous tentons de mettre en avant pour calmer le particulier qui s'insurge de devoir payer 4000 F de réparation de fuite parce qu'il estime qu'il appartient à la

commune de payer. Mais voilà, nous aimerions tous avoir le beurre et l'argent du beurre. Or, ceci est impossible.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, dans sa séance du 10/10/97, a décidé de créer une commission de l'eau, spécialement chargée d'étudier une méthode permettant de maîtriser complètement les installations ainsi que d'évaluer les coûts, conséquences et délais d'application d'un nouveau règlement.

A suivre ...

## Le prix de l'eau ... (encore)

Chacun pense que le paiement du prix de sa facture d'eau va à la commune. Puisque c'est elle qui facture, c'est donc elle qui encaisse l'argent.

C'est vrai. Mais ce qu'on ne sait pas forcément, c'est **qu'elle en reverse une partie**. Car là aussi, et tout comme les impôts locaux, l'Etat et les organismes d'Etat (les Agences de Bassin entre autres, celles qui nous contraignent à installer une station de neutralisation), profitent du fait que les communes facturent leur eau pour prélever des « dîmes ». Ces dîmes s'appellent TVA, FNDAE, Anti pollution (c'est ainsi que certaines personnes croient payer une taxe d'assainissement). En fait, la commune joue le rôle de collecteur de fonds au bénéfice de ces organismes.



Or, nous l'avons déjà dit, si les impôts locaux s'élèvent, ce n'est pas forcément la faute de la commune puisque l'Intercommunalité (très peu), le Département, la Région et l'Etat (un peu) prélèvent également. Il en va du même principe pour l'eau.



On peut penser que ceux qui instaurent ces systèmes de ponctions n'ont pas beaucoup d'état d'âme à notre égard. Ils ne sont pas en contact direct avec la base, avec les utilisateurs, avec les administrés. Après tout, ces organismes pourraient nous envoyer leur propre facture. Cette façon de faire aurait le double mérite de mettre en évidence ce qu'on paie et à qui on le paie.

Alors, devinez sur qui se focalise le mécontentement de trop d'impôt, de trop de prélèvements ? sur le maire, bien sûr. D'où mon souci d'expliquer les choses au mieux.



Mais revenons à la situation telle que nous devons l'accepter et posons une question :

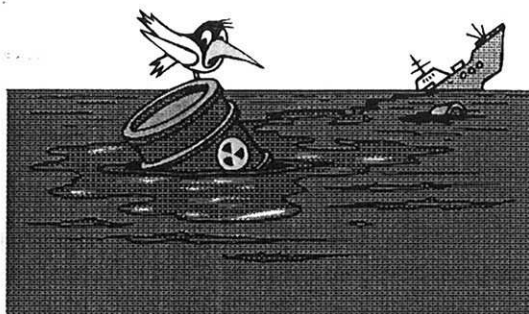
**Pourquoi l'eau n'est pas gratuite ? alors qu'elle tombe du ciel, alors qu'elle coule partout. La réponse est simple. Ce n'est pas l'eau que l'on paie mais les moyens nécessaires à la collecter, à la traiter, à la distribuer, à la recycler.**

D'autre part, pendant des lustres on a consommé de l'eau de source sans se poser de question, en étant persuadé que la nôtre était la meilleure. Ce jugement était et reste certainement fondé. Mais sont apparus des considérations ignorées jadis : les pluies acides, les normes européennes, la Santé publique, etc.. On sait depuis longtemps que l'eau distribuée se doit d'être conforme à certaines normes bactériologiques. En revanche, la notion de conformité aux normes chimiques est quant à elle plus nouvelle. Or, c'est le respect de cette dernière qui contribue à

alourdir un peu plus la facture. On veut la qualité de l'eau distribuée irréprochable. C'est bien normal, mais cela a un coût que le récapitulatif ci-après met en évidence :

Production + Traitement + Distribution + Entretien des réseaux + Gestion (relevés, facturation) + Renouvellement des installations = de l'eau chère et précieuse.

Pourtant dans cette addition, il manque un élément important. Vous ne voyez pas ? mais si, juste avant le signe égal. Et bien oui, il manque le recyclage. Et le recyclage, c'est l'assainissement. Nous avons parlé de son coût d'étude faramineux l'année dernière (depuis nous sommes toujours au point mort). Bien qu'il s'agisse d'eau douce, à n'en pas douter la facture sera salée. Mais pourra-t-on encore longtemps se désintéresser de l'eau que nous rejetons dans la nature après l'avoir consommée ?



Alors il faut s'y préparer, en commençant par regarder l'eau qui coule d'une autre manière.

A.G.

Le tableau ci-dessous a servi à réaliser le graphique de la page suivante. Les plus curieux pourront y revenir après avoir examiné les courbes.

**Précisions :** FNDAE = Fond National pour le Développement des Adductions d'Eau.  
L'Anti pollution est due à l'Agence de l'Eau  
La TVA sur l'eau est à 5,5% sur les 10 années  
La TVA sur le FNDAE et sur l'Anti pollution n'est apparue qu'en 93. Elle a été de 18,6% en 93 et 94 et à 5,5% ensuite.

Années	Prix de base du m3 revenant à la commune	TVA sur l'eau	FNDAE (base)	TVA sur FNDAE	Redevance Anti pollution	TVA sur Anti pollution	Total
1987	1.60	0.09	0	0.00	0.66	0	2.35
1988	1.65	0.09	0	0.00	0.69	0	2.43
1989	1.70	0.09	0	0.00	0.78	0	2.57
1990	2.85	0.16	0	0.00	0.82	0	3.83
1991	3.10	0.17	0	0.00	1.00	0	4.27
1992	3.10	0.17	0	0.00	1.19	0	4.46
1993	3.10	0.17	0.105	0.02	1.39	0.26	5.04
1994	3.10	0.17	0.105	0.02	1.67	0.31	5.38
1995	3.40	0.19	0.125	0.01	1.86	0.10	5.68
1996	5.48	0.30	0.140	0.01	2.22	0.12	8.27
1997	5.60	0.31	0.140	0.01	2.28	0.13	8.46

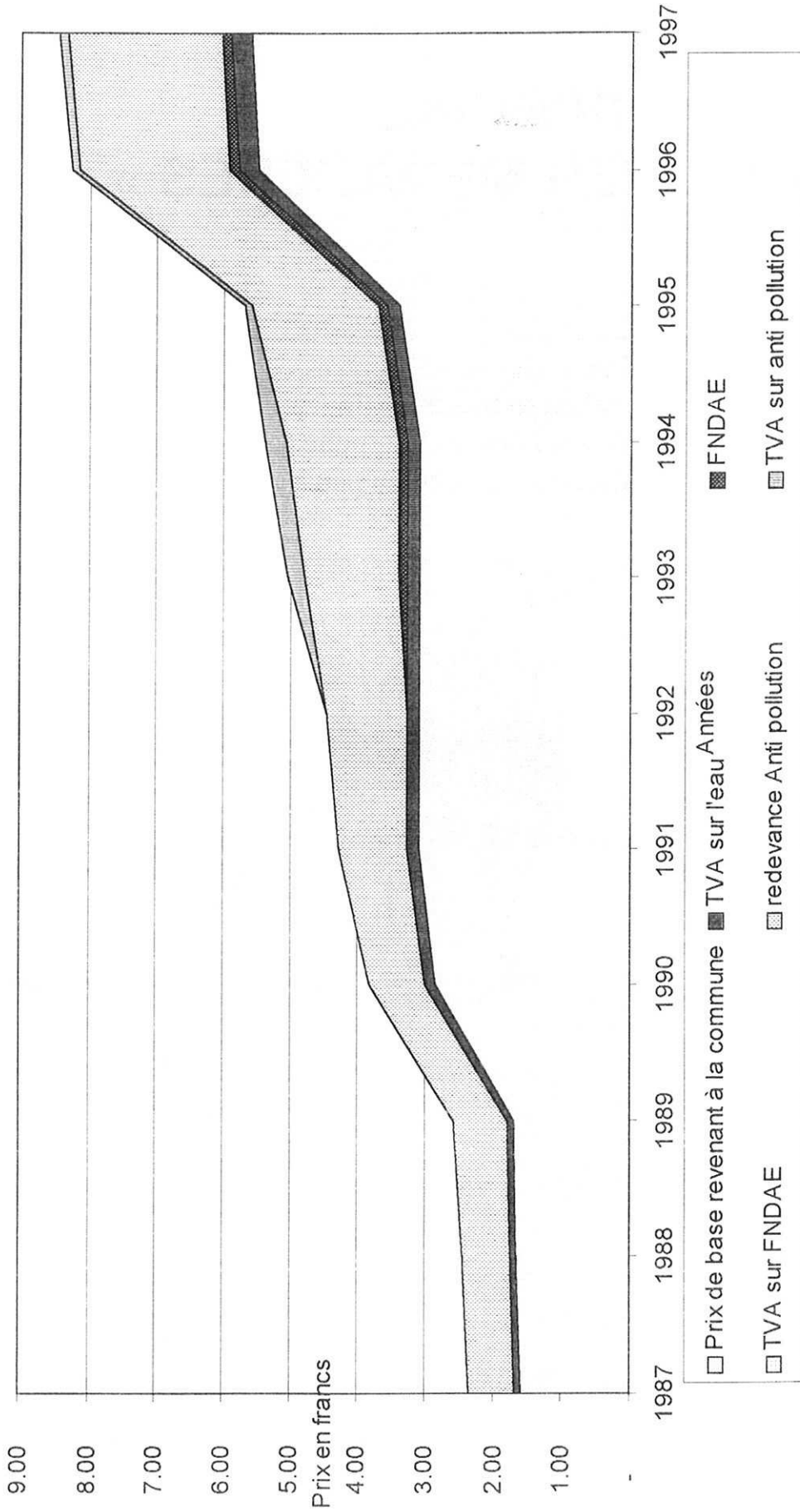
**Graphique sur l'évolution du prix de l'eau sur 10 ans, page suivante ...**

**ALLAIS Alphonse**

*"Je ne prendrai pas de calendrier cette année, car j'ai été très mécontent de celui de l'année dernière !"*



## Evolution du prix de l'eau sur 10 ans



L'examen de ce graphique devrait se révéler édifiant. La part revenant à la commune (dans la partie inférieure) a certes progressé en 90 et 96, mais cela s'explique par les investissements importants de remplacements de canalisations et de création de la station de neutralisation. On distingue nettement les couches qui s'y agglutinent et qui parasitent le prix de base. (La TVA sur le FND AE, trop infime, n'est pas visible). Voir le tableau de données de la page précédente.

Enfinement, en 97, le prix du m<sup>3</sup> revenant à la commune est de 5,40 F mais le consommateur aura payé 8,46 F, soit + 36,17% contre 31,91% en 87.

# SPECIAL

## « ORDURES MENAGERES »

**Les ordures ménagères,  
c'est le lundi matin.  
Mais sortez-les le dimanche soir,  
(qu'on en profite un peu.)**



**... le dimanche  
soir, pas avant !**



## LES ORDURES MENAGERES

Annoncé également l'année dernière : « La redevance d'ordures ménagères est supprimée et remplacée par une taxe sur le foncier bâti ».

Cette information, à l'époque, n'a sans doute pas marqué nombre d'entre-vous. En revanche, certains s'en sont peut-être souvenus à la réception de leur feuille d'impôts fonciers. Nous avons alors vu deux types de réactions (en fait, nous n'en avons vu qu'une) : la réaction des personnes qui ont payé plus que l'année précédente ; la réaction de ceux qui ont payé moins étant à vrai dire passée inaperçue.



### POURQUOI UNE TAXE AU LIEU D'UNE REDEVANCE ET POURQUOI OBSERVE-T-ON DES DISPARITES ?

#### Pourquoi une taxe au lieu d'une redevance :



Problème complexe s'il en est. La répartition du coût des ordures ménagères a toujours fait l'objet de long débats au sein du conseil municipal dans la recherche d'une solution équitable. Il s'agit probablement du sujet qui a le plus souvent divisé l'assemblée. Ce dont tous les conseillers sont aujourd'hui convaincus, c'est qu'il n'existe pas de solution idéale (Ca se saurait). Tout juste existe-t-il une solution un peu moins mauvaise qu'une autre, et encore.

Les données du problème sont les suivantes : Le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SICTOM) facture aux communes le coût du ramassage en fonction du nombre d'habitants. Car le SICTOM n'a pas d'état d'âme. Le conseil municipal, lui, en a.

Répercuter ce coût au niveau de la commune en utilisant la même formule que le SICTOM, c'est pénaliser lourdement les familles nombreuses. Or, nous l'avons déjà dit, le coût du service et le volume des ordures ménagères ne sont pas proportionnels au nombre de personnes d'un foyer. Entre un foyer d'une personne et un autre de 5 personnes, le volume d'ordures n'est pas nécessairement 5 fois supérieur et de toute façon, dans les 2 cas, le camion marque un arrêt avec manutention. Il faut donc trouver une « cote mal taillée » pour

faire payer un peu plus d'un côté et moins de l'autre.

Nous avons trouvé depuis plusieurs années une formule de redevance qui ne fonctionnait pas trop mal et qui nous semblait la plus équitable possible. Hélas, l'année dernière, Madame le sous-préfet a considéré que notre système de redevance était illégal car il s'appuyait pour une part sur la valeur locative sensée représenter la richesse d'un propriétaire.



Par ailleurs, il est indéniable que de plus en plus de maires se retrouvent au Tribunal Administratif à la suite de recours de certains administrés qui contestent la redevance.

Alors, il faut bien reconnaître que la taxe d'ordures ménagères appliquée au foncier bâti présente des avantages dont celui non négligeable d'être légal et non contestable. Le conseil municipal a donc supprimé la redevance et instauré la taxe. Mais pas à l'unanimité, loin s'en faut puisque par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention. Cependant, la décision a été prise à la majorité.

### Pourquoi observe-t-on des disparités :

Rappel : le SICTOM facture le coût du ramassage aux communes au prorata de leur nombre d'habitants respectif. Ainsi la commune a une certaine somme à régler au SICTOM. Nous communiquons donc cette somme au service des impôts qui calcule lui-même le pourcentage à appliquer aux bases d'imposition

(foncier bâti) pour recouvrer la totalité de la dite somme.

Les disparités observées proviennent donc des bases elles-mêmes. Un propriétaire ayant une base d'imposition importante paiera évidemment plus qu'un autre ayant une base d'imposition faible.



Les bases d'imposition du foncier bâti sont sensées traduire la valeur d'une habitation. Elles sont rarement surestimées. En revanche, certaines habitations seraient plutôt sous-estimées. Pourquoi ? tout simplement parce que leurs propriétaires ont oublié de déclarer les travaux « de confort » qu'ils y ont effectués.

On admettra facilement qu'une maison sans WC ni salle de bain ait moins de valeur qu'une autre. Mais

quelle maison habitée à VAL n'a pas au moins un de ces éléments de confort ? Le problème, c'est qu'il existe encore trop d'habitation qui ont des bases d'imposition comme si l'on était en 1950 ! Alors, ce sont les autres qui paient un peu plus.

Que faire pour remédier à cet état de fait ? Réviser l'ensemble des bases. Or, cela a déjà été fait en 1991 dans le cadre de la loi du 30/07/90 sur la révision générale des évaluations cadastrales. Le problème, car il y a toujours un problème, c'est que cette loi n'a jamais été appliquée et que tout le travail fait par la commission locale des impôts qui s'est réunie maintes fois pour l'occasion n'a, pour l'instant, servi à rien. (Pour plagier la formule, nous dirons que « La politique a des raisons que l'électeur ignore »).



Nous pouvons tout juste inciter ici les propriétaires à faire preuve de civisme en déclarant aux service des impôts leurs travaux d'amélioration et pour finir, en insistant sur un point :

**Ce que certains ne paient pas, d'autres le paient à leur place.**

A.G.

#### **ADAMS Joe**

*"Un psychanalyste, c'est quelqu'un qui vous pose, pour beaucoup d'argent, des questions que votre femme vous pose pour rien."*

#### **GUITRY Sacha**

*"A quoi bon apprendre ce qui est dans les livres, puisque ça y est ?"*

## Au revoir Hubert ...



Le 7 novembre dernier, la salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie était comble. Tous les collègues et amis d'Hubert GERARD avaient fait le déplacement pour lui. Car c'était bien Hubert qui était à l'honneur ce jour là.

La municipalité avait tenu à fêter comme il se doit celui qui pendant 33 ans, avait servi la commune avec régularité et conscience. Mais reprenons ici le discours du maire (bien que les personnes présentes l'aient déjà entendu et bien que notre cher (\*) Est Républicain ait littéralement « pompé » celui-ci) :

*« Il est des événements qui comptent plus que d'autres dans la vie d'un homme. Il est des échéances qui nous paraissent tellement lointaines que pendant très longtemps, nous n'y pensons même pas. Et puis un jour, l'échéance se rapproche jusqu'à devenir palpable. Et voilà, ça y est, on y arrive.*

*Le temps, le temps fait de secondes, de minutes, d'heures, de jour, de mois et d'années, le temps, inexorablement a passé. Et voilà l'heure de la retraite.*

*Et bien le croirez-vous, c'est ce qui arrive à M. Hubert GERARD. 33 années de travail au service de la commune de VAL s'achèvent aujourd'hui, par le biais de cette sympathique manifestation.*

*Hubert est entré à la commune le 1<sup>er</sup> mars 64. On note avec amusement que son emploi de l'époque avait la dénomination, archaïque mais officielle, de « travailleur de force ». Par la suite, l'emploi d'Hubert a bénéficié d'appellations moins barbares puisqu'il a été nommé ouvrier d'entretien de la voie publique le 1<sup>er</sup> novembre 64, puis aide agent technique le 1<sup>er</sup> juin 88 et agent d'entretien le 18 juillet 91.*

*Durant ce temps, il aura connu 5 municipalités, celle de Gratien LORRAIN, celle de Philippe ANDRE, celle de François ROMARY, celle de André MARCELET et enfin celle actuellement en exercice depuis 89. Pendant de nombreuses années, il aura également été un pompier motivé et passionné au sein du corps de 1<sup>ère</sup> intervention dont il assurera même la fonction de chef de corps durant 5 ans*

*Hubert est titulaire de deux médailles du travail, médaille d'argent et médaille de vermeil. La commune que je représente regrettera l'ouvrier ponctuel et assidu qu'il était.*

*Depuis septembre dernier, Hubert ne rythme plus la vie de la commune par ses trajets en vélo qui faisaient rappeler aux plus distraits qu'il était 8 h, ou midi, ou 14 h ou 17h30. Et à ce propos, sait-il que pendant ces 33 années, il aura parcouru en vélo, mine de rien, 26400 km. ? (j'ai calculé) .*

*Etonnant non ? pas étonnant en revanche que ce petit exploit ait influencé le choix du cadeaux que lui fait la municipalité et que je vais avoir le plaisir de lui remettre.*

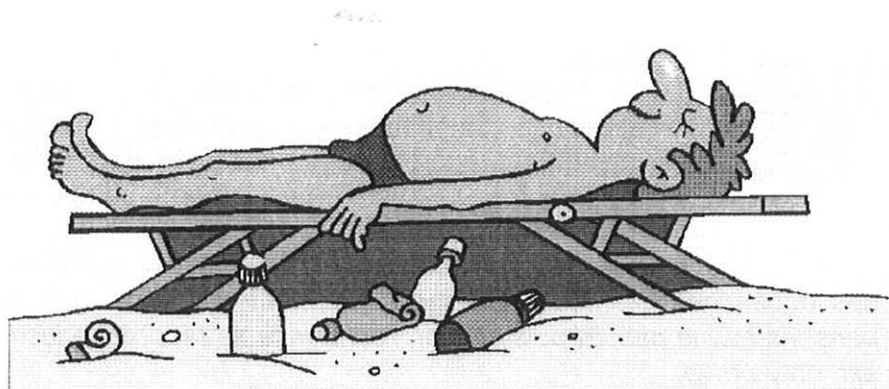
*Mais auparavant, je voudrais vous remercier, Hubert, pour tous les services rendus. Je voudrais également vous assurer que comme les anciens retraités de la commune, vous ferez toujours partie de l'effectif, pour la bonne cause bien sûr.*



(\*) Utilisez le sens qui vous convient

*Je vous souhaite très sincèrement, au nom de vos anciens collègues, au nom de la municipalité et au nom de la commune, une longue, une heureuse et une excellente retraite, une retraite que vous avez bien méritée. »*

Nous n'avons plus qu'à  
ajouter à notre tour :  
**BONNE RETRAITE HUBERT !**



## Bienvenue à Joël BURGUN

Le départ à la retraite programmé et attendu d'Hubert GERARD a provoqué, comme on peut l'imaginer, une pléiade de candidatures dont presque toutes étaient originaires de la commune. Douze candidatures ont finalement été retenues.

Le choix s'avérant particulièrement difficile, le Conseil municipal a bien voulu participer à la sélection. Après avoir pu étudier les C.V. des postulants, il s'est réuni le 14/10/97 et a procédé à plusieurs votes à bulletin secret en procédant par élimination. A l'issue du dernier vote, c'est Joël BURGUN qui l'a emporté par 8 voix contre 6 à Jean-Luc CARO. Au delà du remplacement d'Hubert GERARD, il nous a fallu tenir compte du futur départ d'Alfred BECKER (dans 5 ans environ) et cette considération a pesé dans la sélection. Mais quelque soit l'issue de celle-ci, il ne pouvait y avoir qu'un seul satisfait et 11 déçus.



Joël BURGUN est marié, a deux enfants et habite une maison dont il est le propriétaire au 5 rue du Maix Gammeron. Il a commencé son travail au service de la commune le 15 novembre dernier.



Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son nouvel emploi.

### ADAMOV Arthur

*"Je n'aime pas travailler, mais j'admets que les autres travaillent."*

### BENNY Jack

*"Un cannibale est un type qui va dans un restaurant et qui commande le serveur."*

## Ecole primaire de VAL-ET-CHATILLON

Cette année, l'école de Val-et-Châtillon comporte 4 classes :

1. La classe de CM1-CM2, de 23 élèves, avec M. David ADAMOWSKI, venant de Lunéville,
2. La classe de CE1-CE2, de 19 élèves, avec Mlle Florence HERRBACH, présente pour la 3<sup>ème</sup> année à Val,

3. La classe de GS-CP, de 14 élèves, avec Mme Yolande CORNIBE, travaillant à mi-temps avec M. David DORKEL, originaire de St Dizier,
4. La classe de TP; P; M, de 20 élèves, avec Mlle Anne BRIOT, remplissant la fonction de directrice, et secondée dans sa classe par Mme Catherine CLAUDE, ATSEM.

En outre, 3 aides-éducateurs sont venus nous rejoindre, intervenant dans différents domaines : EPS et éducation à la citoyenneté, sciences et technologie, animations autour du livre et de l'informatique.

Différents projets ou actions sont prévus pour le courant de l'année scolaire :

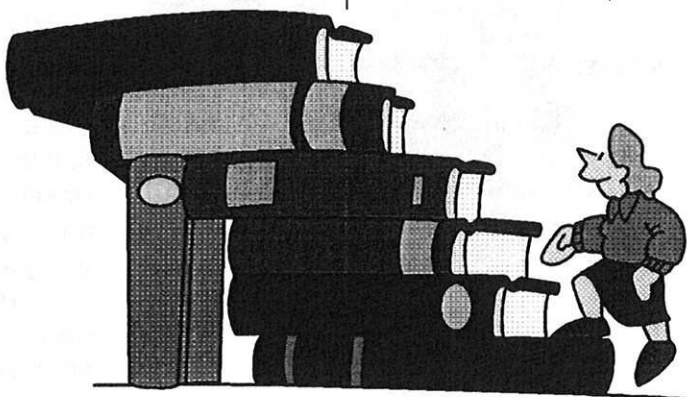
- défi lecture pour la classe CM,
- autre défi lecture pour la classe CE,
- correspondance scolaire pour la classe de GS-CP, avec une classe de Petitmont,

De plus, nous avons la chance d'avoir un ensemble de parents dynamiques, participant activement à la vie de l'école, et étant à l'origine d'actions diverses : défilé de St Nicolas, spectacle de Noël ... , permettant de récolter des fonds pour l'USEP, association sportive.

Sur un tout autre plan, l'équipe d'enseignants tient à signaler qu'elle regrette que la cour et la sortie d'école soient des lieux d'injures de la part de certains parents envers un enfant ou un enseignant.

- travail de toute l'école autour du thème : la nutrition,

- mise en place au printemps d'un sentier botanique longeant le parcours de santé, et travaillé depuis 2 ans par tous les enfants de



- l'école,
- élaboration d'un journal de zone, bi-annuel,
- etc.

Il nous paraît indispensable que chacun soit respecté (élève, parent ou enseignant), afin que chaque enfant se développe dans un climat sain. Il est évident que des tensions entre parents engendrent des tensions entre enfants. Par ailleurs, il est nécessaire que les parents nous accordent leur confiance et leur soutien. Ainsi, l'école pourra remplir pleinement sa fonction, permettant à chaque enfant de s'épanouir en essayant de donner le meilleur de lui-même, aussi bien au niveau du travail que de la vie collective.

**Toute l'équipe pédagogique vous souhaite une bonne et heureuse année 1998.**

Les enseignants

## PLAIDOYER POUR L'AUTORITE SCOLAIRE

### Parents : des responsabilités ! Parents d'élèves : encore plus de responsabilités !

A un moment où la délinquance des mineurs est en passe de devenir fléau national, où cette délinquance est l'objet de toutes les inquiétudes de la part des enseignants, mais aussi de tous responsables politiques, à l'heure où l'instruction civique refait véritablement surface (enfin !) dans les programmes scolaires, chacun doit s'interroger sur ce grave problème, à commencer par les parents d'élèves eux-mêmes.

Personne ne niera l'importance de l'éducation parentale, celle qui précède et accompagne l'éducation scolaire. En la matière, il ne s'agit pas pour nous de donner des leçons de morale ou des cours sur le sujet, nous n'en avons ni le désir, ni le droit, ni la compétence. Nous nous bornons seulement à constater ce fait indiscutable et révélateur :



- Trop de parents s'immiscent dans la vie scolaire au point de déstabiliser et de décrédibiliser l'indispensable autorité de l'enseignant.

Cette intrusion dans la vie de l'école est d'ailleurs souvent motivée par des faits aussi futiles que des heurts dans les cours de récréation. Cette réaction parentale qui doit probablement son origine à l'instinct maternel peut paraître à ce titre bien légitime. Mais en y regardant d'un peu plus près, le soutien apporté à l'enfant dans ces conditions ne peut conduire qu'à une mise en question de l'autorité scolaire. Et cela, l'enfant le détectera immédiatement. Aussi, c'est fort de ce qu'il considérera comme une protection obtenue (pas toujours à raison) qu'il continuera son bonhomme de chemin. Mais l'autorité de l'enseignant en aura pris un coup. Or, le danger commence là car l'autorité reconnue par tous est l'indispensable ingrédient d'une stabilité de la vie en collectivité.

### La vie en collectivité :

Lorsque l'enfant quitte la cellule familiale pour aller à l'école, il entre alors dans un monde parfois cruel où il lui faut trouver sa place et qui s'appelle la vie en collectivité. Les règles de cette vie en collectivité font également partie de son éducation et en ce qui concerne l'école, elles sont du domaine exclusif des enseignants. Pas de celui des parents.

**L'école, c'est l'école du savoir et de l'instruction, mais l'école c'est aussi (et peut-être surtout) l'école de la vie.**



Alors, de grâce, laissons les enseignants régler les problèmes qui sont de leur ressort, sans s'en mêler intempestivement. Et si quelquefois des décisions prises pouvaient paraître injustes, posons-nous la question : « Y étions-nous ? avons-nous tous les éléments pour nous permettre de prendre position ? ». L'enseignant, lui, y était et il n'y a pas le moindre début de raison pour ne pas lui faire confiance.

A.G.



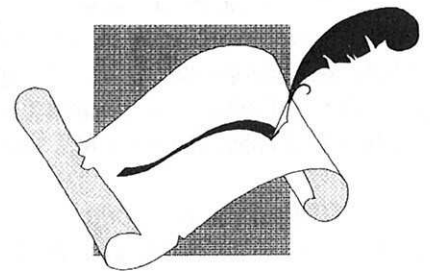
## 08 mai 1997 - Eglise de VAL-ET-CHATILLON

Lors du jubilé de l'abbé SENGER, nous avons pu lui faire savoir combien nous apprécions ses sermons presque toujours liés à une actualité qu'il développe de façon pertinente et où perce toujours une pointe d'humour, quelquefois même, nous semble-t-il, un brin de malice. Nous lui avons dit nos regrets que l'usage réfrène nos envies d'applaudir à l'issue de ceux-ci.

Nous publions ci-après, avec son consentement bien sûr, l'extrait du prêche qu'il a prononcé à l'office du 8 mai 97. La très belle phrase de la conclusion nous a particulièrement touché et il faut évidemment tout le poids du texte qui la précède pour en mesurer sa force.

« Mes frères,

*Le calendrier a fait coïncider aujourd'hui la fête religieuse de l'Ascension avec la fête nationale de l'Armistice du 8 mai 1945. Fête nationale, je devrais plutôt dire internationale, puisque cet Armistice a marqué la fin d'une guerre mondiale sur le sol européen. Une double fête donc, un double anniversaire.*



### (...) L'Armistice

*En m'écoutant vous parler du Règne de Dieu, vous avez peut-être l'impression d'entendre un conte, comme Alice au pays des merveilles, monde idéal que la réalité dément tous les jours.*

*En célébrant aujourd'hui l'Armistice de 45, vous rappelez légitimement combien cette guerre fut cruelle, injuste, barbare, ce qu'elle a*

*coûté de sacrifices et de morts avant d'aboutir à une entente à peu près stable et valable. J'ai envie de vous dire qu'il y a là une image de l'Ascension, que de la mort peut sortir aussi des vivants ; être suivie d'une résurrection. Mais j'ai peur d'être mal compris et d'offenser vos légitimes convictions.*

*Permettez-moi d'aborder plus simplement un sujet très controversé actuellement, sans avoir la prétention d'apporter des solutions péremptoires et complètes. Ce sujet de débat porte sur ce qu'on a nommé la Résistance. Personne ne nie que dans la Résistance, tout n'a pas été clair ni juste. Il y a eu des imprudences, des fautes, des « bavures ». C'est la réalité quotidienne, surtout dans un temps d'exception et de dangers ; il serait étonnant que*

*ce fut le contraire. Mais en face, du côté de nos ennemis et de leurs associés, tout était si chevaleresque ?*

*Nous n'avons pas à rougir de ce que fut dans son ensemble la Résistance, ni celle des cœurs et des esprits, ni celle de la lutte. Arrêtons cette manie de dénigrement, de perpétuelle remise en cause, pour avoir un regard plus juste et plus serein.*

*La Résistance été le refus de l'esclavage, contre la force brutale du mensonge et des injustice, la lutte inégale, non pas contre un adversaire loyal, mais contre un tyran, un monstre de violence et d'iniquité. Que tous les résistants n'aient pas mesuré l'enjeu de leur combat, des risques qu'ils prenaient et faisaient courir à leurs compatriotes, probablement. Mais leur instinct d'hommes et de patriotes, valait bien*

*les calculs intéressés des autres, leurs slogans et les idées creuses de supériorité.*

*Le jour où l'on massacre des civils sans défense, où l'on déporte les hommes, les enfants et les femmes, pour les faire mourir de faim et de mauvais traitements, et finir dans les chambres à gaz et les crématoires, il est beau de se dresser en justiciers et en défenseurs des faibles et des innocents. La Résistance a été*

*l'appel désespéré au minimum de liberté et de dignité humaine, à l'encontre de la trahison et de la trahison. Elle a été le rejet d'une occupation destinée à voler et détruire ce qui était notre*

*capacité de vivre ensemble, la négation d'une barbarie scientifiquement organisée, planifiée, le contraire d'idées absurdes, telles que l'idolâtrie d'une race, de la force.*

*Ainsi peut-on rejoindre la volonté de Dieu, car l'honneur de Dieu c'est l'homme vivant. Certes, dans tous les groupes, même ceux de nos ennemis, il y a toujours des saints et des héros et aussi des lâches et des salauds. Affaire personnelle de conscience. Et nous ne devons pas faire porter à tout un peuple la responsabilité des fautes qu'il refusait alors qu'il parfois aussi la victime que les nazis torturaient.*

*Il est difficile à ceux qui n'ont pas vécu cette période terrible de la comprendre et d'en évaluer les comportements. De quel côté faut-il se mettre ? Celui des bourreaux ou celui des victimes ? la Résistance a fait son choix.*

*L'Eglise, quand elle a su, a soutenu la Résistance, mais dans son domaine, celui des principes, des convictions et toujours avec la tendresse qu'elle a pour tous les hommes. Ce*

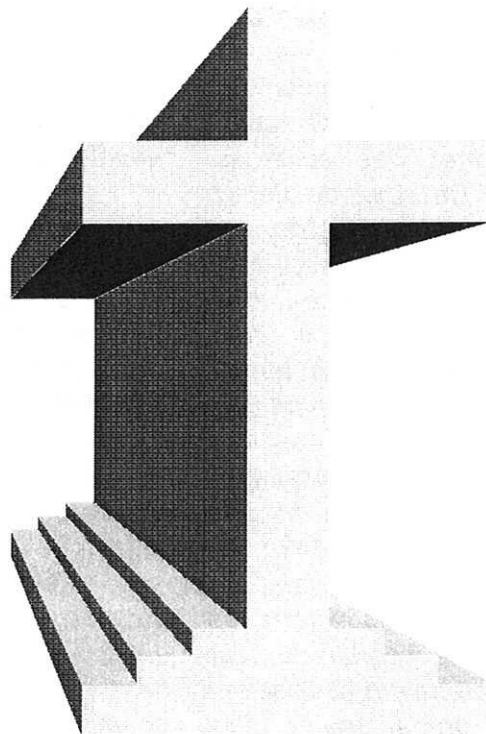
*n'était pas toujours rose. J'en ai été parfois témoin.*



*Ainsi le premier français à pénétrer dans le camp de Buchenwald, aussitôt sa libération par les troupes américaines, fut un prêtre, résistant ignoré, et pour cause. Le Père Pol ROUSSELOT, curé d'ECROUVES dans notre diocèse, profita de son rôle d'aumônier militaire pour pénétrer à la suite des commandos, à la recherche des déportés de notre département.*

*Au même moment se trouvait dans les baraquements une petite juive de Transylvanie, en Europe centrale. Ana avait miraculeusement survécu à trois années de traitements indicibles. Elle vit encore. Elle a pardonné*

*Pardonner, c'est encore de la Résistance. »*





---

# ASSOCIATION DES MUTILES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

## Section de VAL-ET-CHATILLON

---

### Situation des effectifs de section:

Au 31 décembre 1997, l'effectif est passé de 48 à 45 adhérents, suite à trois décès en cours d'année : Gain 0 - Pertes 3. Il est à craindre que, vu la moyenne d'âge, la baisse des effectifs soit continue.

### Composition du comité :

Le Président HERY démissionnaire, n'a pas trouvé de remplaçant et a accepté d'assurer la fonction par intérim afin que la section ne soit pas mise en sommeil. Tous les autres membres ont été reconduits dans leur fonction à l'exception de Mr Roland DAL MARTELLO qui passe 2<sup>ème</sup> Vice-Président avec la fonction d'animateur.

Les activités de la section restent toujours au même niveau, malgré la baisse d'effectif enregistrée.

### Dimanche 12 janvier 1997:

Salle des fêtes de VAL-ET-CHATILLON, traditionnelle journée de l'amitié avec la galette des rois et la présentation des vœux. 172 participants dans l'ambiance habituelle. Le 13, remise de sept colis de douceurs aux malades, hospitalisés, aux handicapés par l'âge.

### Mercredi 22 janvier 1997:

Une délégation assiste aux obsèques en l'église de Frémonville de Madame Marie ROMARY épouse de l'adhérent Pierre ROMARY, décédée accidentellement le 18 janvier.

### Samedi 15 mars 1997:

Dans une salle de la mairie, assemblée générale statutaire sous la présidence du Lt Colonel (C.R) BOURCY responsable A.M.C. du Lunévillois.

### Dimanche 27 avril 1997:

Sortie d'une journée, but : repas gastronomique à l'Auberge ALTENBURGER (commune de GUNZWILLER)

### Mercredi 7 mai 1997:

Une délégation avec drapeaux assiste, sur invitation, à une cérémonie du souvenir au monument aux morts des Bosquets à Lunéville.

### Jeudi 8 mai 1997:

Cérémonie de commémoration de l'armistice victorieuse du 8 mai 1945, avec baptême du nouveau drapeau de section. Merci à la fanfare pour la qualité de sa prestation et à toutes les personnes qui nous honorent par leur présence.

### Mardi 20 mai 1997:

Une importante délégation avec drapeaux assiste aux obsèques en l'église de Val-et-Châtillon de notre camarade Henri MICHEL.

### Mercredi 18 juin 1997:

Cérémonie au monument aux morts pour la commémoration de l'appel du 18 juin 1940.

### Dimanche 22 juin 1997:

Cérémonie à Tanconville à la mémoire des combattants du 153<sup>ème</sup> RI tombés le 19 juin 1940 dans les bois de Blamont.

### Dimanche 29 juin 1997:

Une délégation assiste à Jarville à l'assemblée générale statutaire de l'A.M.C départementale, à l'issue Le Président HERY s'est vu remettre la médaille d'argent de l'Union Fédérale des Associations d'Anciens Combattants pour services rendus.

### Vendredi 26 septembre 1997:

Une délégation assiste à une réunion du secteur sud de l'A.M.C. à Lunéville.

### Lundi 6 octobre 1997:

Une délégation conduite par le président assiste en l'église de Val-et-Chatillon aux obsèques de Madame Germaine L'HUILLIER adhérente de la section en qualité de veuve d'ancien combattant 39/45.

**Dimanche 5 octobre 1997:**

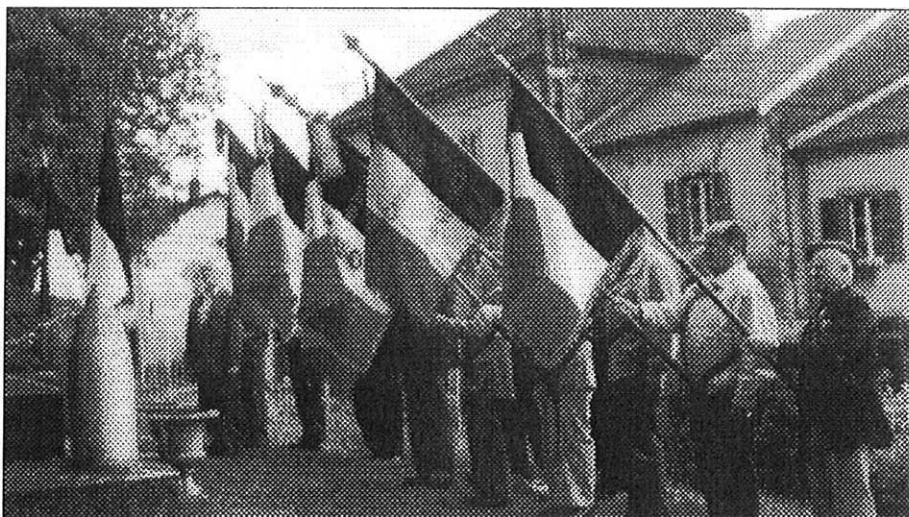
Sur invitation une délégation avec drapeaux assiste à l'Assemblée Générale du Souvenir Français section de Lafrimbolle et environs.

**Samedi 25 octobre 1997:**

Présence d'une délégation avec drapeaux à l'Assemblée Générale du Souvenir Français section du canton de Cirey, qui s'est déroulée cette année à Bertrambois. A l'issue de l'assemblée notre camarade Claude HOUOT s'est vu remettre l'Insigne Officielle de Porte-Drapeau.

**Samedi 1<sup>er</sup> novembre 1997:**

Pour la Toussaint, la section assure l'entretien des tombes de militaires abandonnées au cimetière de Val et se charge de la quête nationale au profit du Souvenir Français.



**Lundi 3 novembre 1997:**

Nous apprenons le décès de Monsieur Marcel BONTEMS l'adhérent le plus décoré de la section, demeurant à Pexonne, décédé à l'hôpital rural de Cirey.

**Mardi 11 novembre 1997:**

Cérémonie de commémoration du 79<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Nous regrettons l'absence des enfants des écoles.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent dans notre tâche, par leur présence et leur générosité. Dans l'immédiat dimanche 11 janvier 1998, grande fête de la galette des rois.

**JOYEUX NOËL et BONNE ANNEE à tous.**

Le Président:  
Raymond HERY

## U.S.E.P.



Au niveau des manifestations, 1996-1997 fut une année relativement calme, tout d'abord une sortie ski au Lispach, une soirée belote qui s'est déroulée le 09 mars.

Le carnaval comme chaque année, remporte toujours un vif succès avec la vente des beignets auprès des habitants. Nous les remercions énormément.



Et pour conclure le tout, une, je dirais plutôt, la fameuse rencontre USEP de fin d'année. Merci à toutes les personnes qui nous aident bénévolement. Et je termine en vous souhaitant à tous une bonne et heureuse année.

La Présidente:  
ETIENNE Nathalie

## ASSOCIATION "Familles Rurales"

Notre association vient d'avoir 20 ans. Elle a été créée le 23 septembre 1977.

Le 26 juin 1997, pour marquer ces deux décennies, dans un site champêtre, agréable, verdoyant, pour certains la découverte d'un environnement méconnu, nous nous sommes réunis au refuge de la Boulaie (propriété du Club Vosgien) pour honorer comme il se doit, les premiers adhérents encore présents au club. A cet effet dans la cadre de ses activités, le club du 3<sup>ème</sup> âge a offert à l'ensemble des membres, un repas qui fut apprécié de tous.

Allocution de bienvenue du Président de "Familles Rurales" à l'ensemble des participants de cette journée :

*« Pendant ces deux décennies, l'association a eu pour souci de respecter l'engagement pris lors de sa création (promouvoir tous services éducatifs, culturels, sociaux, et organiser des loisirs pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge) puisqu'elle a créé :*

- un club 3<sup>e</sup> âge
- un club féminin
- une section gymnastique
- des sorties piscine
- mise en place d'un programme d'activation cérébrale (PAC EUREKA)
- des ruches
- une animation Scrabble
- un club couture
- un service de pédicure-podologue.



*Au cours des années écoulées, une cohésion amicale, fraternelle favorisa le contact humain dans les différentes disciplines suivies par l'ensemble des adhérents qui fréquentent assidûment les réunions.*

*Dans les années 1977-78-79, 100 familles se sont inscrites à l'association familiale, depuis 1993 "Familles Rurales"- 66 familles cotisent à ce jour.*

*Au travers de cette petite réunion, nous apportons un témoignage aux anciens qui ont été et qui sont toujours les piliers forts de l'association.*

*Aujourd'hui, en particulier le club 3<sup>e</sup> âge s'honore d'avoir encore parmi ses membres une vingtaine de personnes qui furent les pionniers de la création et qui ont assuré la pérennité du club.*

*Vous tous, vous connaissez très bien votre club et je sais que vous prenez un grand plaisir à le fréquenter.*

*Vous avez compris que les personnes qui se laissent aller, n'ont plus d'activités intellectuelles et de contacts sociaux. Le manque de stimulation au cerveau est susceptible d'accélérer le vieillissement avec toutes ses fâcheuses conséquences.*

**TEL N'EST PAS VOTRE CAS !**

*Vous vivez la réalité de votre âge et vous le faites bien.*

*Au nom de l'association, en particulier le club du 3<sup>e</sup> âge et en mon nom personnel, je vous adresse mes plus chaleureuses félicitations.*

*Pour concrétiser votre fidélité et marquer le nouvel itinéraire de la 3<sup>ème</sup> décennie du troisième temps de la vie, Monsieur SOMMIER Pierre, Président du 3<sup>e</sup> âge, vous remettra un cadeau souvenir qui sera le symbole de l'attachement à votre club.*

*A présent, je donne la parole à Madame DARDAINE Jacqueline. Il lui revient de droit de vous rappeler les différentes périodes qui ont ponctué la vie de l'association, puisqu'elle en a été durant ces 20 années la présidente.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

---

## INFORMATIONS

Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin communal de 1996, le Club Couture a rejoint l'association "Familles Rurales" (10 familles). C'est une équipe de jeunes et de moins jeunes, mordue, d'une volonté tenace et débordante à confectionner des articles divers de toutes sortes pour leur plaisir et la découverte pour d'autres.

Le 15 novembre, un samedi bricolage a été organisé. Cette manifestation a rassemblé un grand nombre de personnes, qui a permis de faire connaître les talents et par la même de constater que ces dames et demoiselles avaient des doigts agiles et pourquoi pas de fée puisque les articles proposés à la vente relevaient de créativité et de savoir faire. Au gré de la visite, on murmurait: « serait-ce un prélude à la relève de "Familles Rurales" ? »

Encore félicitations pour l'organisation. A la prochaine...

L'année écoulée a permis de se rencontrer avec d'autres clubs. Des manifestations, tant de loisirs que culturelles ou sociales, ont été organisées et bien suivies par tous.

### NOS REGRETS :

J e voudrais aujourd'hui, au travers de ce bulletin, apporter à la mémoire de ceux qui nous ont quitté si brutalement, un hommage ému de l'association.

Leurs relations avec tous, étaient toujours pleines d'amitié, de douceur, de cordialité et de serviabilité. Nous garderons toujours un fidèle souvenir.

**Bonne et heureuse année à tous.**

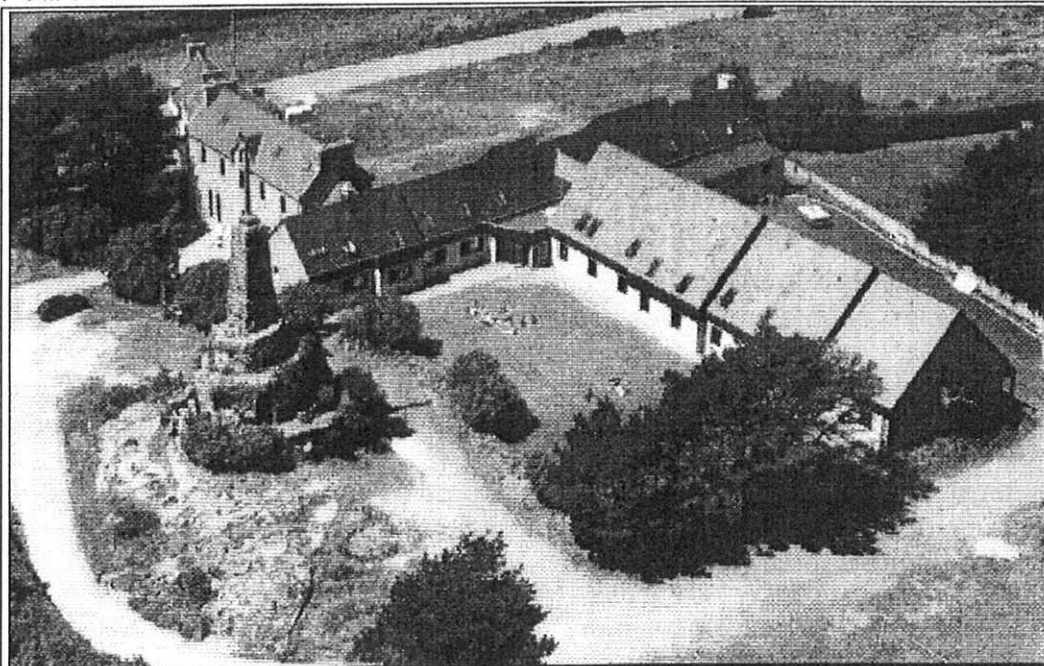
Le Président :  
FERRON Jean-Marie



## ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES CHEFS DE FAMILLE

### Section de Cirey-Val

Nous comptons toujours quelque 52 adhérentes. Des radiations se trouvent compensées par de nouvelles inscriptions. Nous déplorons le décès de Simone GRAVIER de Cirey-sur-Vezouze. La F.A.V.E.C toujours active malgré la perte de deux présidentes, veille à nos droits. Pour les activités 97 de la section notons:



TREGASTEL (Côtes-d'Armor)  
Centre de vacances KER LANN

- 9 mars 1997  
assemblée  
générale  
départementale à Nancy  
(16  
présentes)
- 19 avril 1997  
assemblée de  
section.  
Goûter à  
Cirey-sur-  
Vezouze (23  
présentes)  
goûter  
honoré par  
Monsieur Le  
Maire de  
Cirey
- 29 juin 1997  
voyage  
départemental

(plateau de Valmy, musée de Varennes,  
10 participantes)

- Du 6 au 20 septembre 1997, ce fut le séjour à Trégastel (Côtes d'Armor) séjour magnifique, beau temps, beaux sites (44 personnes)
- Le 18 novembre 1997 devait avoir lieu le traditionnel repas d'amitié des sections de Cirey-Val et Baccarat. Il fut annulé en raison d'un état de santé précaire de la responsable. Il est donc remplacé par un goûter le jeudi 18 décembre à Val.

Pour 1998, nous aurons l'assemblée générale départementale à Lunéville, la sortie départementale le 26 juin, le lieu n'est pas encore fixé. Le séjour de vacances se fera du 7 au 21 septembre à Vouille les Marais (vendée).

Nous aurons 5 sorties de la journée (Mervent Vouvant, futuroscope de Poitiers, Saint Gilles Croix de vie, Sable d'Olonne, Cognac). Les ½ journées nous verrons à Fontenay Le Comte, Rochefort, Luçon, Marennes, Fort Boyard, baie de l'Aiguillon, Niort.

A toutes et à tous, habitants de Val-et-Châtillon : bonne fin d'année et meilleurs vœux pour 1998 et merci aux municipalités de Cirey et de Val qui nous soutiennent et nous apportent aide financière.

La responsable de la section:  
Georgette KLEIN



## VAL-CROSS

Une année 97/98 qui commence bien pour le VAL-CROSS. Nous comptons à ce jour 43 coureurs environ qui participent à toutes nos sorties Sports-Loisirs et qui, sans la subvention apportée par Le Conseil Municipal ne serait pas possible.

Tous les membres s'entraînent régulièrement tous les mercredis et samedis à 14 h sous la responsabilité de nos trois entraîneurs bénévoles : Mrs Michel OBELTZ , Bruno MANDRA et Daniel ROYER.

Le club peut encore, cette année, compter sur de bons éléments avec : Laëtitia

ZIMMER en cadette, Laëtitia OBELTZ en minime, Stéphanie ARSON en junior, Guillaume VILLERET en cadet et Anne-Charlotte MARTIN en poussinette. Et bien sûr, tous les autres membres qui font de leur mieux.

Nous avons fait le 31/08/97, une sortie au parc Walibi Schtroumpfs de Metz pour récompenser tous nos jeunes. Nous avons été heureux cette année encore de pouvoir aider "L'Etoile Cycliste lors de sa course VTT en août 97. Nous avons 11 sorties Sports-Loisirs, plus la corrida d'Heillecourt.

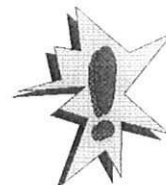
Le cross de la forêt de juin et le semi-marathon en juillet n'auront pas lieu cette année. A leur place aura lieu **le 17 mai 1998 la FINALE SPORTS-LOISIRS** qui accueillera plus de 880 coureurs. Le Club Val Cross aura du mérite à accueillir une telle foule. Nous espérons le soutien de la population. Le nouveau bureau du Club a renouvelé l'adhésion à la F.F.A (Fédération Française d'Athlétisme).

Enfin Le Président Mr Gilbert DURAND se faisant l'interprète de tous les membres du "Val Cross" vous présente ses meilleurs vœux pour 1998.

Le Président:  
Gilbert DURAND



Le 17 mai 98 : FINALE SPORT LOISIR A VAL



## LE CLUB VOSGIEN

### Association de terrain :

66 ans de présence sur les sentiers de notre secteur, avec toujours la même attirance vers les sapins ou les magnifiques sous bois qui encerclent Val-et-Châtillon. On peut distinguer à présent deux façons de servir notre association :



- Les plus jeunes... 45 à 60 ans... encore de bons marcheurs capables de parcourir entre 15 et 20 kilomètres de la journée.
- Et puis les plus anciens ou, disons-le, un peu handicapés qui eux ont la responsabilité du Refuge de la Boulaie.



Ces deux groupes ont accompli en 1997 un très bon travail d'équipe qui a largement contribué à donner à Val-et-Châtillon un renom grâce à l'activité du Club Vosgien. La Municipalité ne s'y est pas trompé en encourageant matériellement et financièrement notre association, qui depuis 1931 et sans attendre les dernières lois concernant l'environnement, travaille dans le bon sens depuis cette date.

Sans trop de bruit nous nous efforcerons de poursuivre deux buts :

- L'entretien de nos 355 km de sentiers entretenus par une excellente équipe de bénévoles
- La mise en valeur de notre Refuge que nous voulons propre et accueillant.

Merci à vous tous habitants de Val-et-Châtillon, qui continuez à soutenir notre association par votre fidélité et votre adhésion. Vous nous prouvez l'Attachement que vous avez pour le Club Vosgien.

Le Président:  
G.EPPE

**AUDIARD Michel**

*"Un gentleman est celui qui est capable de décrire Sophia Loren sans faire de gestes."*

## MUSEE DU TEXTILE

L'association "Musée de textile" poursuit sans faillir l'objectif qu'elle s'est fixé, à savoir: "assurer la pérennité et la sauvegarde d'un patrimoine industriel textile local". L'année 1997 n'a pas donné lieu à organiser des manifestations susceptibles de rassembler des personnes enclin à regarder ou à découvrir les

divers documents et machines se rapportant à l'industrie du textile. Néanmoins, au cours du premier trimestre 1997, nous avons fait l'acquisition d'un métier à tisser type "4 navettes"; depuis octobre, ce métier fonctionne et nous sommes en mesure de présenter du tissu "carreaux". Des canetières ont été installées et de ce fait, nous pouvons confectionner des trames nécessaires à la réalisation d'étoffe que nous fabriquons modestement. L'équipe bénévole que nous sommes, n'a pas encore imaginé qu'elle allait réactiver les Ets Bechmann et la S.C.L., nostalgie...nostalgie...



Depuis l'assemblée générale du 12 octobre 1996, notre projet du point de vue administratif n'a pas beaucoup progressé. Des avancées timides ont été tentées tous azimuts. Des réunions de travail furent organisées avec des objectifs arrêtés. Notre volonté de réussir ne s'est pas amenuisée, bien au contraire, notre persévérance est toujours aussi aiguisée. Monsieur GERARD Alain, Maire de la commune,

multiplie les démarches pour présenter comme il se doit les éventuels dossiers conformes à la réglementation en vigueur, exigée par le carcan administratif en l'occurrence le Conseil Général, la région et j'en passe...

Les membres adhérents à l'association sont toujours aussi nombreux. Le Conseil d'Administration et moi-même remercions toutes celles et tous ceux qui ont renouvelé leur confiance en cotisant et en apportant leur soutien financier au "Musée du textile".

### INFORMATIONS:

**L'assemblée générale 1996/1997 se tiendra le samedi 31 janvier 1998 à 14 H 30 à la salle des fêtes de Val-et-Châtillon.**

En 1998, deux manifestations dites "PORTES OUVERTES" seront organisées. Des renseignements seront communiqués en temps utile.

Parfois, nous nous trouvons confrontés à des problèmes de maintenance. Nous sommes toujours désireux d'acquérir un document ou un matériel. D'avance, nous remercions les personnes qui nous confieraient ou nous feraient don de ces objets (navettes, noueurs, crochets de rentrage ou autres etc.).

En formulant le vœu, que 1998 permettra de faire une avancée importante dans l'élaboration de notre projet, au nom du Conseil d'Administration et moi-même, je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur. Puissent-ils se concrétiser dans une société sans haine où la tolérance étendra ses bienfaits et sera le trait d'union entre les individus. Et pourtant "A chaque jour, suffit sa peine".

Le Président:  
FERRON Jean-Marie

---

## ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

---

STABILITE, c'est le mot qui convient pour notre association qui compte 16 adhérents. Pas de changement à sa direction, cependant Le Président aimerait beaucoup "passer la main" mais aucun candidat à sa succession ne s'est encore manifesté.

La saison de chasse s'est déroulée normalement avec la réalisation intégrale du plan de chasse prévu. L'ambiance est excellente et la bonne humeur de rigueur, comme elles le sont lors du méchoui d'ouverture en forêt et du repas de clôture à la salle des fêtes.



Au sujet du déroulement des chasses, il est bon de signaler que malgré la pose obligatoire de panneaux informant de l'action de chasse en cours, il est fréquent de voir des personnes passer outre. Même si les risques d'accidents sont infimes (les chasseurs quoiqu'on en dise sont des gens sérieux et réfléchis), ils existent, principalement pour les marcheurs que

l'on n'entend pas venir. Il y a là, certes, une gêne pour ceux qui aiment à se promener le dimanche en forêt, mais il faut penser à des gens qui travaillent et qui n'ont donc que ce jour là eux aussi pour s'adonner à leur sport favori.

Un peu de compréhension et de tolérance de part et d'autre, un coup de téléphone préalable au responsable de la chasse et les choses peuvent très bien s'arranger et permettre le choix d'un itinéraire tranquille.

BONNE ANNEE 1998 à tous.

Le Président:  
Roland DARDAINE

---

SCHOLL Aurélien

*"La fourrure, c'est une peau qui change de bête."*



## JSVAL

### AMIS SPORTIFS,

Avant d'évoquer les projets du club pour la nouvelle année, j'aimerais faire un bref retour en arrière sur la saison écoulée. La JS Val a dû batailler ferme jusqu'à l'ultime journée de championnat pour ne pas être reléguée en division inférieure. La saison 96/97 fut donc une mauvaise saison pour le club. Les résultats obtenus ne furent pas à la hauteur des espérances du début de saison.

La saison 96/97 terminée, l'équipe s'étoffa avec l'arrivée de nouveaux joueurs issus du club voisin. Les premiers résultats de l'année nous amènent à penser que le recrutement effectué fût judicieux, puisqu'à l'heure actuelle l'équipe de la JS Val occupe la quatrième place du championnat. Espérons que la voie tracée depuis le début de saison se poursuive jusqu'à la fin de celle-ci.

Ceci étant dit, l'année 98 sera un grand millésime pour la JS Val puisque celle-ci fêtera ses cinquante bougies (date d'affiliation à la FFF: 1<sup>er</sup> juin 1948). Une manifestation est prévue en juin 1998, coïncidence, ou pur hasard du calendrier, le coup d'envoi de la coupe du monde de football, organisée par la France sera donné à la même période. J'en profite donc pour souhaiter au nom du club que je représente une très bonne coupe du monde à notre équipe nationale.

Autre manifestation prévue, la maintenant célèbre soirée "Baeckoff" (début mars). Le challenge du Conseil Général 1998 se déroulera certainement le 15 août. En attendant de vous rencontrer lors de ces diverses manifestations, l'équipe dirigeante, les joueurs et moi-même **nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 1998.**



C'est pas normal. Ceux d'en face n'attendent jamais qu'on se replie !



Le Président:  
Christian BERNARD



**GUITRY Sacha**

*"Le premier qui s'est marié, il ne savait pas. Mais le deuxième, il est inexcusable !"*

## VAL - BRAS DE FER : Les honneurs de la presse spécialisée !

# 4ème TOURNOI INTERNATIONAL DE BRAS DE FER SPORTIF à VAL et CHATILLON

Par Joel Fillol 

**I**ls allient la compétence à la gentillesse, et pour couronner le tout, ce sont de grands champions !

Nous voulons parler de la famille GENELOT, et plus particu-

lièrement de :

- FREDERIC, le président du club de "Bras de Fer de Val et Chatillon" et organisateur du tournoi.

- CORINNE, son épouse, qui collectionne les titres, que ce soit en coupes de France ou lors de tournois internationaux.

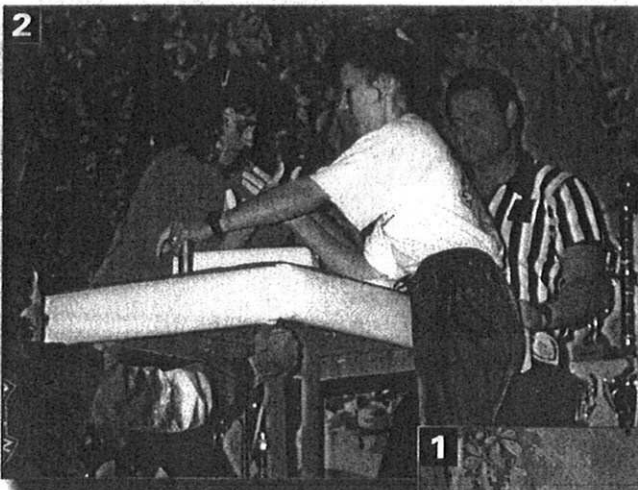
- PAMELA, leur fille, qui fait déjà des siennes en catégorie junior.

Non seulement ce club français est parmi les plus représentatifs de notre discipline, mais en outre, il est le seul en France (et sans aucun doute au-delà) à offrir des coupes et trophées

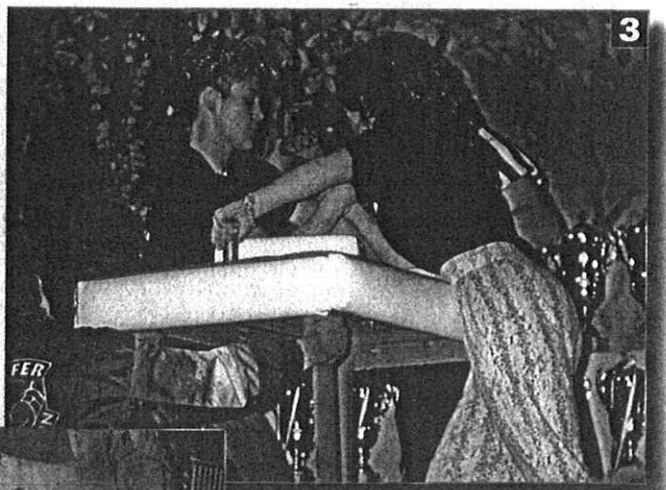
de cette qualité aux trois premiers de chaque catégorie, soit 54 coupes plus 2 trophées, ainsi qu'une magnifique médaille aux ferristes classés quatrièmes !

Lorsque l'on connaît les difficultés rencontrées par les clubs pour organiser des rencontres de ce niveau, c'est tout simplement remarquable, et ça méritait bien un petit coup de chapeau.

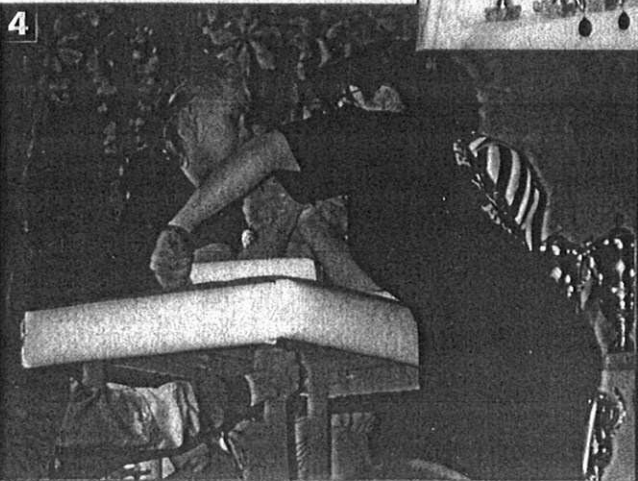
Pour cette 4ème édition, la France, pays

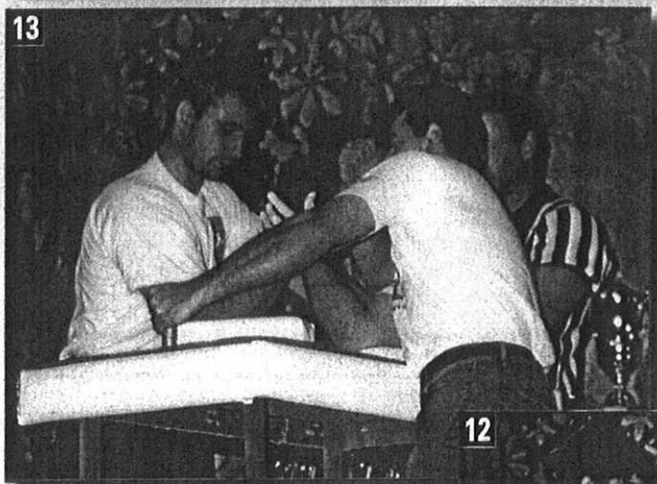


1 - Les magnifiques Coupes et Trophées.  
2 - Moins de 50 kg. 1ère à droite Corinne GENELOT - France, 2ème à gauche Danielle FREGOLA - France  
3 - Moins de 60 kg. 1ère à gauche, Cathy DEFECHE - Belgique, 2ème à



droite NICOLAS - France  
4 - Plus de 60 kg. 1ère à droite Murielle LAMOTTE - Belgique, 2ème à gauche LINDER - Suisse  
5 - Handisport - 1er à droite HENRIO - France, 2ème à gauche Joseph THIRIAT - France





6 - Moins de 55 kg. 1er KANBENHANS R. - Suisse, 2ème EGGER M. - Suisse.

7 - Moins de 60 kg. 1er à droite Jean-Michel COSTA- France, 2ème à gauche E. HASTIRE - Belgique.

8 - Moins de 70 kg. 1er à droite Alex SMETANA - Autriche, 2ème à gauche ROUSSEL - France

9 - Moins de 75 kg. 1er à droite Gilles KAMPF - France, 2ème à gauche RENWA - Belgique.

10 - Moins de 80 kg. 1er à gauche Pascal GIRARD-

Suisse, 2ème à droite FAHRNI - Suisse

11 - Moins de 85 kg. 1er à droite Bruno SAINT-VAL- France, 2ème à gauche Romuald NEMURAT - France

12 - Moins de 90 kg. 1er à gauche Marco NERO - Belgique, 2ème à droite J.G.NAEGEL - France

13 - Moins de 100 kg. 1er à droite BLEICKER - Suisse, 2ème à gauche SCHNEIDER - France

14 - Plus de 100 kg. 1er à droite Patrick DUEZ - France, 2ème à gauche PROPI - Autriche

organisateur, remercie sincèrement les fédérations :

- anglaise
- autrichienne
- belge
- hollandaise
- suisse
- tous les clubs français pour leur participation massive.

En effet, il n'était vraiment pas évident de réunir 136 ferristes (dont 22 dames), en Lorraine, dans la charmante salle de fêtes mise à notre disposition par la Municipalité de Val et Chatillon en ce samedi 16 novembre 1996.

Au terme de cette journée éprouvante pour les sportifs, nous saluerons la performance de quelques-uns d'entre eux, et notamment de :  
-Cathy DEFECHE et Murielle LAMOTTE, toutes deux belges (une fois), et respectivement première en moins de 60 et plus de 60 kg.

-Corinne et Paméla GENELOT, deux Françaises bien de chez nous, également victorieuses en moins de 55 kg et en junior.

Actuellement, toutes ces dames sont intouchables, c'est ce qu'on appelle la CLASSE !..

Pour les Messieurs :

- Henrio et Muller, deux Français en catégorie Handisport, ont pris les premières places en bras droit et gauche.

Un bel exemple de volonté !

Il est bon de signaler que seule la France est présente en catégorie Handi, mais d'après nos informations, il n'est pas exclu que nos amis Belges (qui ont la frite) fassent de même pour 1997.

Toujours chez les messieurs, un beau doublé autrichien, qui en venant avec seulement quatre ferristes, ont remporté deux catégories, à savoir :

- Alex SMETANA, premier en moins de 70 kg, et également 3ème en moins de 85 kg,



15 - Vétérans (plus de 40 ans). 1er à droite Gilles KAMPF - France, 2ème à gauche Thierry MELINA - France • 16 - Junior Filles. 1ère à gauche Pamela GENELOT - France, 2ème au milieu V. SCHWAB - France, 3ème à droite S. SCHMITTER - France • 17 - Junior Garçons. 1er à l'extrême droite R. TRAUNER - Autriche, 2ème le second en partant de la gauche W. MASSON - France, 3ème le troisième en partant de la gauche P. DEDECKER - Belgique • 18 - Corinne GENELOT lors de l'annonce des remises des trophées. • 19 - Y A DE LA JOIE ! A gauche Roger SCHMITTER, club français le plus représenté, à droite Willy DENEUMOSTIER pour la Belgique, club étranger. • 20 - L'autrichien Alex SMETANA, président du Welser Armoruck Club Österreich. Lui aussi décoré, mais d'une autre façon !

juste 25 à 30 livres de moins pour ce grand champion !

- R. TRAUNER, âgé de 17 ans, mais déjà taillé comme une armoire à glace a remporté aisément la catégorie junior.

- Le Français Gilles KAMPF (surnommé le "Vieux Gaulois"), est toujours au top, malgré son âge canonique (il va me bénir). Il a en effet remporté la première place en moins de 75 kg et en vétérans en éliminant Thierry MELINA qui n'est pas le premier venu puisqu'il vient d'être Champion du Monde en masters moins de 90 kg à Virginia Beach, dans l'état de Virginie aux U.S.A. en octobre 96.

- Nous terminerons avec le Suisse Pascal GIRARD, lui aussi une figure et certainement l'un des meilleurs ferristes au niveau européen, qui a remporté la catégorie des moins de 80 kg aisément, et s'est classé 4ème à Virginia Beach.

Les trophées d'honneur 1996, ont été attribués à :

- Francine REGLER, qui par son action et son dévouement a permis la création de la catégorie Handisport en France.

- Roger SCHMITTER, le président du club alsacien, qui a présenté le plus grand nombre de candidats français.

- Willy BENEUMOSTIER, le secrétaire général du club Ready-Go de Rochefort en Belgique, qui a quant à lui inscrit le plus grand nombre de ferristes étrangers.

Notons au passage, la brillante 4ème

## RESULTATS

<b>FEMMES MOINS DE 50 KG</b>	<b>HOMMES MOINS DE 75 KG</b>
1ère GENELOT - France	1er KAMPF - France
2ème FREGOLA - France	2ème RENWA - Belgique
3ème REGLER - France	3ème MENOUD - France
<b>FEMMES MOINS DE 60 KG</b>	<b>HOMMES MOINS DE 80 KG</b>
1ère DEPECHE - Belgique	1er GIRARD - Suisse
2ème NICOLAS - France	2ème FAHRNI - Suisse
3ème MATTIONI - France	3ème BAOST - France
<b>FEMMES PLUS DE 60 KG</b>	<b>HOMMES PLUS DE 85 KG</b>
1ère LAMOTTE - Belgique	1er SAINT-VAL - France
2ème LINDER - Suisse	2ème NEMURAT, R. - France
3ème IMBS - France	3ème SMETANA - Autriche
<b>FEMMES JUNIOR</b>	<b>HOMMES MOINS DE 90 KG</b>
1ère GENELOT - France	1er NERO - Belgique
2ème SCHWAB - France	2ème NAEGEL - France
3ème SCHMITTER - France	3ème BOULANGER - France
<b>HOMMES JUNIOR</b>	<b>HOMMES MOINS DE 100 KG</b>
1er TRAUNER - Autriche	1er BLECKER - Suisse
2ème MASSON - France	2ème SCHNEIDER - France
3ème DEDECKER - Belgique	3ème DABELLAY - suisse
<b>HOMMES MOINS DE 55 KG</b>	<b>HOMMES PLUS DE 100 KG</b>
1er KANBENHANS - Suisse	1er DUEZ - France
2ème EGGER - Suisse	2ème PROPI - Autriche
3ème MICHEL - France	3ème CURRAT - Suisse
<b>HOMMES MOINS DE 60 KG</b>	<b>VETERANS (PLUS DE 40 ANS)</b>
1er COSTA - France	1er KAMPF - France
2ème HASTIRE - Belgique	2ème MELINA - France
3ème MAUGE - France	3ème ZANNICK - France
<b>HOMMES MOINS DE 65 KG</b>	<b>HANDISPORT BRAS DROIT HOMMES</b>
1er WAFFLER - Suisse	1er HENRIO - France
2ème BERTIAUX - Belgique	2ème THIRIAT - France
3ème BALLESTER - France	3ème MINOU - France
<b>HOMMES MOINS DE 70 KG HOMMES</b>	<b>HANDISPORT BRAS GAUCHE</b>
1er SMETANA - Autriche	1er MULLER - France
2ème ROUSSEL - France	2ème MAURER - France
3ème HEUSE - Belgique	3ème PRINA - France

place de Willy à Virginia Beach, en masters (plus de 40 ans) plus de 100 kg. Assurément, du beau monde sur le podium !

En conclusion, un très beau tournoi, placé comme il se doit sous le signe de la SPORTIVITE.

Il faut croire que les spectateurs venus en nombre (salle comble), ont apprécié car à une heure trente du matin, ils étaient toujours là, et éveillés, car bonjour l'ambiance !

Comme à l'accoutumée, nous n'oublions pas de remercier :

- la Municipalité de Val et Chatillon pour son aide aux organisateurs du tournoi.

- J.S.V. Jeunesse Sportive de Val et Chatillon, "Les Rois du Ballon Rond" pour leur aide amicale et réciproque.

- tous les membres du club de Val et Chatillon et autres bénévoles, qui se sont investis afin que cette journée soit une réussite.

-FR3 Lorraine, pour son déplacement et la diffusion de son reportage le samedi 16.11.96.

Une pensée amicale pour Ernest COSTA du Bras de Fer Club de Cergy (près de Paris) blessé lors des finales. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et un retour rapide sur les tables de torture !

Bravo les Lorrains, et à l'année prochaine !





# FANFARE DU VAL



Il y a quelques 14 ans que notre Batterie-Fanfare du Val, hors circuit depuis plus de 5 ans auparavant à l'issue de la catastrophe économique de notre pays, a été remise sur pied. Et ça n'était pas du « tout cuit ! ». Mais avec un certain courage et de la persévérance, il a été possible, avec une dizaine de volontaires, de faire de nouveau

entendre quelques clairons et tambours dans notre Val et dans certains pays environnants. Le premier pas était franchi mais sur combien de bonnes volontés fallait-il encore compter ? Il y en a eu... et tous ont dû se cramponner pour collaborer à l'accès d'un problématique podium.

Cette ascension, sans aucune prétention, s'est réalisée, malgré que certaines marches de l'escalier y accédant s'y trouvaient vermoulues !!!



Il n'est pas question de comparer notre Batterie-Fanfare à celle de la Garde Républicaine, nous ne sommes pas dans la même catégorie, mais cette dernière ne possède pas non plus dans ses rangs des petites filles et des petits garçons de 10 ans !!!



Actuellement avec ses 27 exécutants bien disciplinés, la Batterie-Fanfare du Val est très admirée et très appréciée à l'extérieur, croyez-le. Renards soyez-en fiers. Le chef, les anciens, les

jeunes y sont pour quelque chose: félicitations à tous.

Au cours de cette année la Batterie-Fanfare a assuré bien des services: Val, Petitmont, Pexonne, Bertrambois, Lafrimolle, Neuves-Maisons. Dommage que les finances soient limitées car elle rayonnerait beaucoup plus loin...

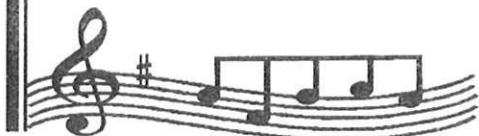
**AU SOUVENIR DES ANCIENS,  
A LA CONNAISSANCE DES JEUNES,  
VOICI LE COMITÉ DE LA FANFARE DU VAL  
CRÉÉE LE 19/10/1925 :**

<b>Président</b>	<b>Mr CANAUT Louis</b>
<b>Vice Président:</b>	<b>Mr NOËL Charles</b>
<b>Directeur de musique</b>	<b>Mr CAYET Louis</b>
<b>Secrétaire trésorier:</b>	<b>Mr PARMENTIER Camille</b>
<b>Membres:</b>	<b>Mr DENIS Jean</b>
	<b>Mr MASSON Marcel</b>
	<b>Mr MONGEL Victor</b>

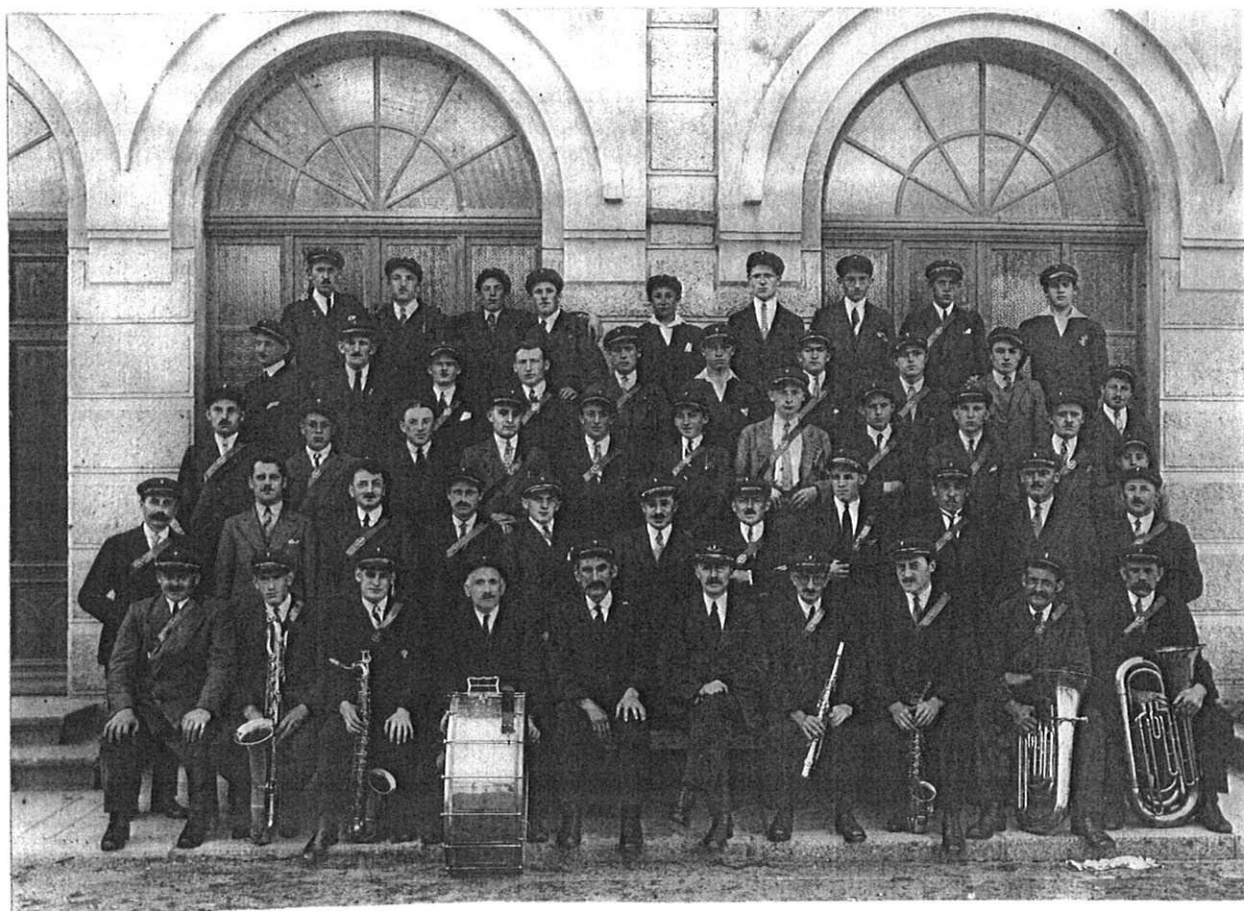
La photo de la fanfare date de 1929, dont chacun pourra retrouver, ou, un parent ou, un copain ou, une connaissance. Le Président de la Batterie-Fanfare du Val actuel se trouve sur cette photo...il avait 14 ans !. La vie passe...

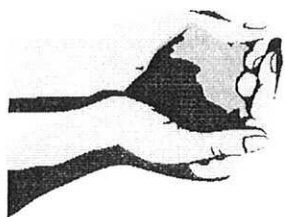
Ainsi l'année 1996 est décédée, voici 1997 qui agonise.

Alors à tous les Renards et Renardes nos amis, **les musiciens de la Batterie-Fanfare du Val adressent les meilleurs vœux de santé et bonheur**



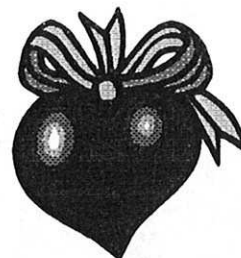
Le Président :  
DENIS André





## SOLIDARITE ...

Les Restos du cœur sont repartis en campagne pour la quatrième année. Par rapport à l'année passée, il apparaît une diminution du nombre des bénéficiaires. Nous avons aidé 13 familles en difficulté représentant 63 bénéficiaires pour lesquels 5712 repas ont été distribués. Mais cette baisse ne veut pas dire que la situation s'est améliorée dans notre village. Les emplois restent précaires.



Nous tenons à rappeler que les revenus et les dettes des familles en difficulté sont pris en compte pour l'attribution de l'aide et ne doivent pas dépasser le barème établi par la Direction des Restos à Paris.

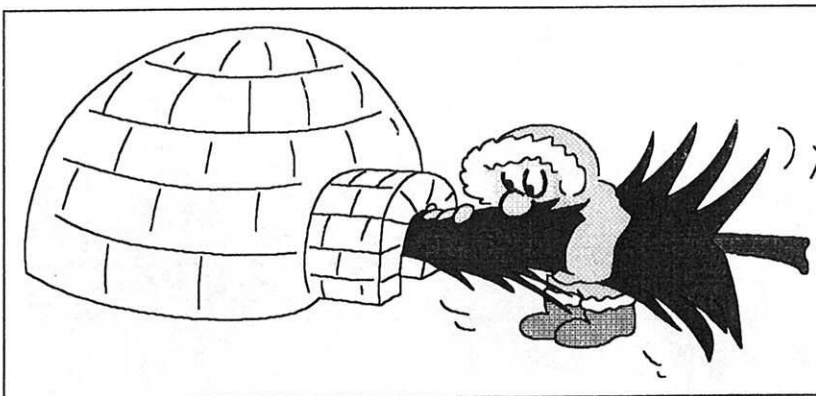


En espérant des jours meilleurs, toute l'équipe des Restos du cœur vous souhaite une bonne fin d'année 1997 et une meilleure année 1998.

Le responsable:  
Jean-Claude KERN



# Les joies de NOËL ...



C'est encore  
loin la dernière  
page ?



## LE PATOIS

En Lorraine, l'usage du patois était général à une époque qui n'est pas très éloignée. Pourtant dans le canton et environs, parents et grands parents ne le pratiquaient que très modestement à l'occasion de réunions de famille. Notre génération n'a pas dans sa jeunesse été imprégnée de cette culture linguistique. Les raisons de l'extinction du patois dans notre vallée sont probablement liées au fait de l'industrialisation mise en place vers les années 1850 (installation usine Bechmann) ( 1841= 1030 habitants, 1856 = 1214 habitants). La main d'œuvre recrutée à l'extérieur a engendré très probablement des problèmes de dialecte. Le



patois était souvent très différent dans les villages peu distants. Petit à petit, la population a dialogué en Français.

Proche du Français, le patois au fil des années a disparu. La génération montante, pour des motifs divers n'a pas été sensibilisée à ce problème dialectique. Aujourd'hui des associations militent pour que revive la langue d'autrefois. Des diplômes universitaires sont décernés et de ce fait le patrimoine linguistique est préservé à la satisfaction des nostalgiques de la langue régionale.

Voici un extrait de dialogue écrit en patois vosgien et lunévillois par Monsieur Félix Thomas FRATONI

### « Aïe donc... »

C'est pas une apoloche, (*histoire à dormir debout*), je veux pas bassoter (*bricoler*). Des Lorrains sont chez moi, Joyeuse société. Sacrés torés d'warés, (*expression péjorative*), dans l'pays des Vosgpattes, je breule (*je crie*) un grand bonjour, en vous serrant la patte, vingt bleus, bande de goulafs, (*gros mangeur*) le beubeu (*niais*) qui écrit, une sorte de camp volant (*bohémien*), à la gueule crapie (*ridée*). Un crafia (*sans ordre*) haltata (*fou*), tout d'même pas un peut-homme (*méchant homme*), sur'ment pas un teugnât (*mal léché*), mais je crois un brave homme qui fait pas des aties (*manières*); J'ai donc pris une fouillatte (*feuille*) pour écrire ce poème, comme vieille cacatte (*grande langue*), vous faire crailler les yeux (*ouvrir les yeux*), en parlant du frichti (*repas*) une truite ou une bonne quiche, qui sent pas le rousti (*le brûlé*).

Accourez les lorrains, les babettes (*bonnes de curé*), les mamiches (*grand-mère, femme âgée*) pineguettes (*jeune fille volage*) les bacelles (*les demoiselles*) les tontiches (*personnes sans caractère*), les papiches (*grand-père, homme âgé*) qui veulent en mon resto, se remplir la bodatte (*ventre*). Aurez pour commencer, une bonne cochonatte (*plat de*

*charcuterie*), avec un bon gris vin, spécialité de Toul, que si t'en cheule trop (*bois trop*), vivement tu chamboules (*titubes*).

Mais vois t'y pas q' les vieux que l'pinard ravigote, arrêtent le couarail (*discussion en société*) pour danser la soyotte (*danse lorraine*). On entend hachepailler (*parler germanique*) à la table à côté, c'est des chpountzs (*alsaciens*), tous sympa, l'Alsace est à côté. Allez un blanc fromage, vingt Dieu la vie est belle.



La gueurnouille (*le repas*) se termine, par une tarte de brimbelles. Les ouarés (*les gaillards*) faut payer, la main à la goyotte (*bas de laine*). Si non à la cuisine, pour tous des relavottes (*vieux torchons de cuisine*).

Bon voyage les lorrains, à tous je dis merci, vous avez je l'espère, bien bouffé et bien ri. Aux gamins, aux gaminés, je crafouille (*je gratte*) la pouillotte (*la nuque*). Et vous bande de sotrés (*garnements*)...salut...

Les Lorrains, en particulier, les Meurthe-et-Mosellans, les Mosellans, les Meusiens, avant de prendre leur repas prononcent les grâces suivantes:

« Nous vous remercions, Seigneur, de ce repas. Que l'autre ne tarde pas et qu'il soit meilleur que celui-là. »

"Bon assez bassoté... à la r'voyotte" (*au revoir*) »

Monsieur FERRON Jean-Marie  
conseiller municipal



## Ah bon ... c'est donc pour ça ? (\*)

**Pourquoi dire que l'argent n'a pas d'odeur ?**



L'empereur romain Vespasien (dont le nom donnera plus tard le terme vespasienne pour urinoir), toujours à court d'argent, créa une taxe sur les urines. Fallait y penser pour faire payer tout le monde !

Son fils lui ayant reproché un jour cette origine de l'argent, il lui asséna cette réplique devenue immortelle.

**Pourquoi les mois de Juillet et Août ont-ils chacun 31 jours ?**

Ce sont les seuls mois se suivant ayant le même nombre de jours. Juillet a été nommé ainsi en honneur à Jules César. Ensuite l'empereur Auguste fut honoré par l'attribution de son nom au mois d'Août.



Mais il fut jaloux de n'avoir qu'un mois de 30 jours. On donna donc un jour de plus à son mois, jour que l'on récupéra sur Février, ce qui força ensuite aux années bissextiles !

**Pourquoi la chair de poule ?**

Nos ancêtres étaient très poilus. Nous avons conservé les muscles érecteurs, ceux qui tiraient sur les poils pour les redresser. En cas de froid ces muscles se contractent.



Comme nous n'avons plus les

poils correspondants, ils tirent alors directement la peau. Celle-ci prend cet aspect granuleux caractéristique que nous connaissons bien. On tremble et cela dégage de la chaleur.

**Pourquoi le 13 porterait-il malheur ?**

Vient de la mythologie nordique. Lors d'un banquet ayant réuni 12 dieux débarqua Loki, le dieu du mal. Il fit tuer Balder, dieu de la lumière par Oder, dieu aveugle de l'hiver. Le 13 devint alors synonyme de malheur.

Lors de la Cène biblique ils étaient 13 à table. Judas partit le premier et se pendit. On crut que celui qui partait le premier lors d'un repas à 13 mourrait dans l'année. La peur du 13 est la triskadécaphobie

**Pourquoi le point d'interrogation ?**

Dans les textes latins la ponctuation servait au rythme de la lecture à voix haute. Divers mots indiquaient le ton. Pour l'interrogation on écrivait QUESTIO en fin de phrase. Mais les copistes l'abrégèrent en QO afin de faciliter le travail d'écriture.

Puis ils prirent l'habitude d'écrire le Q au dessus du O. Peu à peu le Q devint un tortillon rapide et le O un petit rond puis un point.

**Pourquoi le vendredi porterait-il malheur ?**

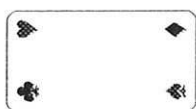
Cette superstition a plusieurs origines. Tout d'abord, c'était le jour des exécutions capitales. D'autre part Adam et Eve auraient été chassés du Paradis un vendredi. Caïn aurait assassiné Abel ce jour-là aussi. Le déluge aurait commencé un vendredi.

De même le Christ aurait été crucifié un tel jour. Avouez qu'il y a de quoi avoir peur du vendredi ! Au fait, quel jour sommes-nous ?

**Pourquoi le voyage de nocces ?**

C'est une survivance de coutumes ancestrales. Il y a bien longtemps, l'homme enlevait la femme qu'il convoitait puis chassait ceux qui la recherchaient. Il fallait prouver à la dulcinée qu'il était bien l'homme de la situation ! Ensuite les deux tourtereaux pouvaient sortir de leur cachette et tenter de convaincre leurs familles. Dur d'être un homme en ces temps-là !

(\*) D'après Sybex



**Pourquoi Pique, Cœur, Carreau et Trèfle pour les**

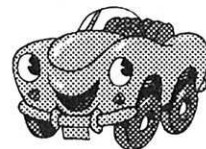
**cartes ?**

Sous Charles VII, féru de batailles, on donna aux cartes à jouer une connotation guerrière. Le trèfle représentait

la garde de l'épée. Le carreau le bout carré de la flèche. L'emblème du pique représentait la lance d'une pertuisane, une arme de combat. Le cœur, quant à lui, était la pointe d'un carreau d'arbalète (une flèche). Comme quoi, jouer aux cartes est un véritable combat !

**Pourquoi les noms des voitures Peugeot ont tous un O au milieu ?**

104, 205, 604 ... Tout simplement pour laisser passer la manivelle qui servait dans le temps à démarrer le véhicule.



**Pourquoi les notes musicales ont pour nom Do Ré Mi Fa Sol La Si ?**

Au XIème siècle Gui d'Arezzo, moine bénédictin, composa un hymne à la gloire de St Jean Baptiste, patron des musiciens. Il attribua la première syllabe de chacun des vers à une note : UT queant laxis, REsonare fibris, MIra gestorum, FAmuli

tuorum, SOLve polluti, LABii reatum, Sancte Iohannes. Chaque vers se chantait un demi-ton plus haut que le précédent. UT fut plus tard transformé en DO.

**Pourquoi place-t-on l'alliance à l'annulaire ?**

Dans l'Antiquité, les médecins pensaient que ce doigt était

directement relié au cœur par le système veineux sanguin. Ils considéraient aussi le cœur comme le siège physique des sentiments et non pas comme une pompe sanguine. Vous voyez bien que l'annulaire ne sert pas uniquement à se nettoyer les oreilles !

**Pourquoi roule-t-on à droite ?**

Auparavant on circulait à gauche. Les cavaliers enfourchaient leur monture par la gauche et des montoirs disposés à gauche des chemins les y aidaient. D'autre part il était plus facile de combattre à l'épée si l'on était à gauche du chemin.

Ce fut Robespierre, sous la Révolution, qui ordonna aux cochers parisiens de circuler à droite pour défier l'Eglise qui préconisait le contraire.

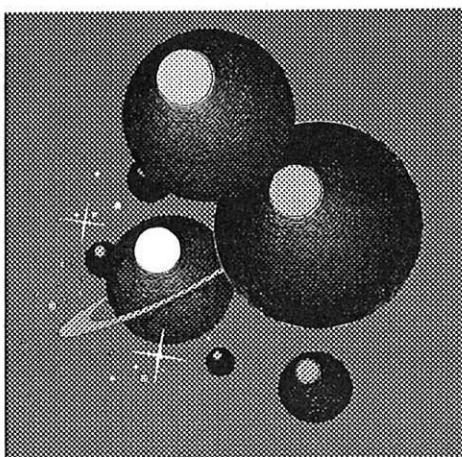
**Pourquoi se serrer la main droite pour se saluer ?**

Toujours prudents nos chevaliers au Moyen Age ! Ils prenaient la main droite de leur interlocuteur pour le saluer afin qu'il ne puisse dégainer son épée pendant ce temps. Ah, c'est beau la confiance ...

**Pourquoi touche-t-on du bois pour attirer sur soi la chance ?**

La coutume est païenne. Jadis les arbres étaient considérés

comme étant la demeure des dieux. Toucher du bois revenait à chercher à s'attirer leurs faveurs. L'habitude est restée même si sa signification s'est peu à peu perdue.



**Pourquoi y a-t-il 7 jours dans la semaine ?**

Avant le télescope on n'apercevait que 7 corps célestes dans le ciel : 5 planètes, la lune et la terre. Ils ont donné leur nom à chacun des jours : Lundi (Lune), Mardi (Mars), Mercredi (Mercure), Jeudi (Jupiter), Vendredi (Vénus), Samedi (Saturne).

Et Dimanche ? Issu du latin "dies dominicus", jour du Seigneur.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE LA HAUTE VEZOUBE  
CIREY SUR VEZOUBE

NOTE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE LA HAUTE VEZOUBE

Autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 29 Décembre 1994, les Communes de BERTRAMBOIS - CIREY SUR VEZOUBE - PARUX - PETITMONT - SAINT SAUVEUR - TANCONVILLE - VAL ET CHATILLON en accord avec leur Conseil Municipal, ont créé la Communauté de Communes de la Haute Vezouze qui est opérationnelle depuis le 1er Janvier 1995.

La Communauté de Communes exerce de plein droit aux lieux et place des Communes membres, les compétences qui lui sont dévolues par la Loi, à savoir :

- 1°) l'Aménagement de l'espace,
- 2°) les Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté,
- 3°) Par substitution de droit, la gestion de l'ancien Syndicat Intercommunal Scolaire du Canton (S.I.S.),

ainsi que celles énumérées ci-après qui lui sont confiées par les communes membres, à savoir :

- 4°) la Création, l'Aménagement et l'Entretien de la Voirie,
- 5°) l'Aménagement et la Gestion d'une chambre funéraire,
- 6°) la Politique du Logement par l'Etude et la Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.),
- 7°) la Distribution publique d'Electricité.

SON CONSEIL D'ADMINISTRATION - SON BUREAU

COMMUNES	DELEGUES DES COMMUNES		MEMBRES DU BUREAU
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
BERTRAMBOIS	M. ANDREUX - M. RETZ	M. BIONDI - M. BURGEL	M. ANDREUX
CIREY SUR VEZOUBE	Mrs CLAUDE-ERMANN FANARD-FREISMUTH HOSTERT	Mrs BOUQUET- BUISSON-THEOBALD	Mrs CLAUDE- HOSTERT (Président)
PARUX	M. JOLE J. Noël M. VOIGNIER	M. JOLE Bernard M. MORITZ	M. VOIGNIER
PETITMONT	Mrs FREISMUTH- GEOFFROY	Mrs LAVALLEE- GIRSCH	M. FREISMUTH
SAINTE SAUVEUR	M. CLEMENT Mme POIROT	Mrs LORICH- SCHULER	M. CLEMENT
TANCONVILLE	Mrs CLAUDON- MATHIEU	M. VOURIOT	M. CLAUDON (Vice- Président)
VAL ET CHATILLON	Mrs BOUQUET GERARD-LAMBOUR	Mrs BERNARD- COSTER	M. GERARD (Vice- Président)

## REPARTITION DE SES BUDGETS

	<b>COMPTES ADMINISTRATIFS</b> (le réalisé)		<b>BUDGETS</b> <b>1997</b>
	<b>1995</b>	<b>1996</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	337 905.32	1 268 279.22	1 120 517
Recettes	1 161 673.61	2 064 056.53	1 829 392.31
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	253 026.49	912 363.86	199 709
Recettes	253 026.49	912 363.86	199 709
<b>EXCEDENT</b>	823 768.29	795 777.31	-

### SA FISCALITE :

<b>TAUX DES TAXES</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>
- HABITATION	0.280	0.286	0.292
- FONCIER BATI	0.379	0.387	0.395
- FONCIER NON BATI	1.25	1.28	1.31
- PROFESSIONNELLE	0.382	0.382	0.398
<b>PRODUITS :</b>			
TAXES FISCALES	152.546	149 669	144 515 (attendu)

### SON ENDETTEMENT :

Un seul emprunt contracté par le S.I.S. en 1992 pour l'aménagement des abords du Collège de Haute Vezouze. Montant de l'emprunt : 164 000.

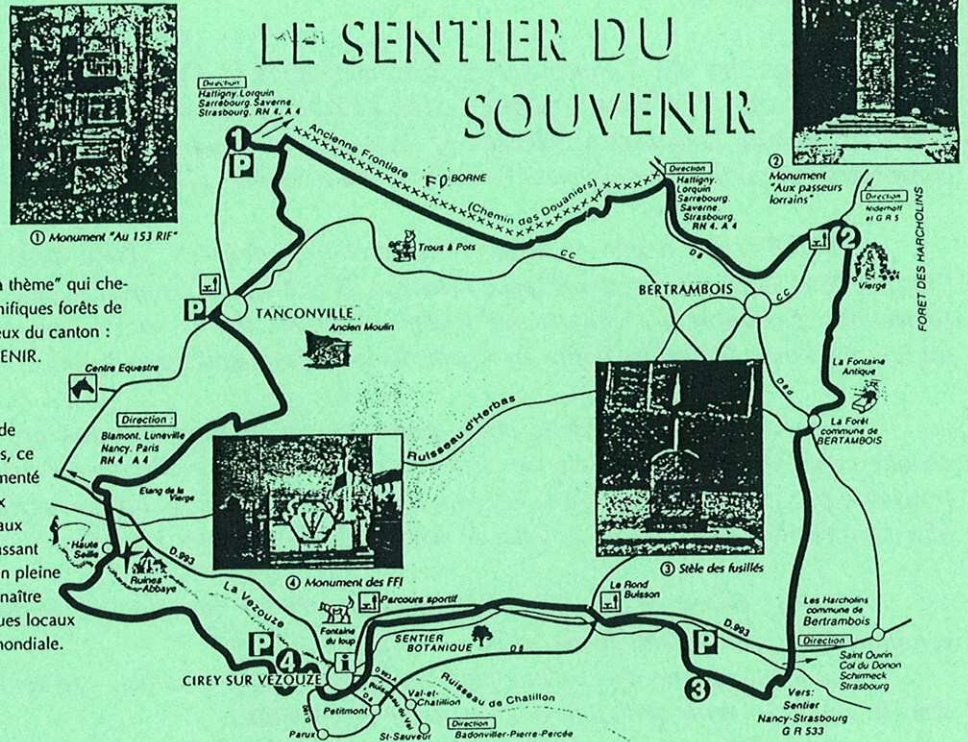
ANNUITE DE LA DETTE :       20.800 F  
FRANCS HABITANTS :       5.73

## PREMIERS PROJETS REALISES

### 1°) CREATION D'UN SENTIER DU SOUVENIR

Dans le cadre de sa compétence "Aménagement de l'espace", la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze a créé, dans son action de développement du tourisme de proximité, un sentier "à thème" qui chemine à travers les magnifiques forêts de hêtres, chênes et résineux du canton : LE SENTIER DU SOUVENIR.

D'une longueur de vingt kilomètres, ce parcours, agrémenté de nombreux panneaux d'information, permet aux promeneurs, tout en passant une journée agréable en pleine nature lorraine, de connaître les hauts faits patriotiques locaux de la dernière guerre mondiale.



Le sentier a été créé avec l'aide de l'ancien chantier d'insertion du Club Vosgien.

### 2°) CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Par Arrêté Préfectoral du 29 Juin 1996, la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze a été autorisée à créer une chambre funéraire à CIREY SUR VEZOUZE.

Mise en service le 1er Octobre 1996, son occupation jusqu'à fin novembre 97 (voir tableau ci-après) justifie pleinement la décision prise par les élus de la Communauté de créer cet investissement.

RESIDENCE DES DEFUNTS	NOMBRE D'ADMISSIONS
- BERTRAMBOIS	4
- CIREY SUR VEZOUZE (HOPITAL LOCAL)	35
- PARUX	3
- PETITMONT	4
- SAINT SAUVEUR	/
- TANCONVILLE	1
- VAL ET CHATILLON	9
- HORS CANTON	11
	67

Tarif de mise à disposition de la chambre funéraire :

- pour les défunts du canton et hôpital local 350 F
- pour les défunts résidant hors canton 750 F. .... / ....

### 3-) ETUDE PREALABLE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)

L'étude préalable demandée au C.A.L. de Meurthe et Moselle en vue du lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat vient de se terminer. Ci-après vous trouverez le compte-rendu de la réunion de la Communauté qui s'est tenue le 9 décembre au cours de laquelle cette étude a été présentée aux élus de la Communauté.

« Les élus des 7 communes de la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze se sont réunis mardi 9 décembre à CIREY SUR VEZOUZE, à l'occasion de la présentation par le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle d'une étude réalisée au cours de l'année 1997, et qui constitue un préalable au lancement l'année prochaine d'une O.P.A.H.

L'O.P.A.H. est une procédure d'intervention concertée, d'une durée de trois ans, entre l'Etat, l'Agence Nationale à l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.), le Conseil Régional et les collectivités locales, permettant d'améliorer le confort des logements privés (qu'ils soient occupés par leur propriétaire ou loués), ainsi que d'accroître l'offre en logements locatifs dans le parc ancien.

Les conclusions de cette étude s'appuient notamment sur une approche de terrain (visite de chaque commune et recensement de l'état du bâti), ainsi que sur une enquête de volontariat qui a été transmise par courrier à près de 1 300 propriétaires occupants ou bailleurs, sur l'ensemble des communes, afin d'apprécier les besoins en travaux de réhabilitation sur notre territoire.

Ainsi, un certain nombre de points importants justifient la mise en place d'une opération volontariste d'amélioration de l'habitat :

- le manque de confort d'une part importante du parc actuel, - le souhait de réaliser des travaux dans les années à venir de la part de plus de 200 propriétaires,
- le nombre important de logements vacants (plus de 250, soit 13 % du nombre total de logements), dispersés sur l'ensemble des communes, qu'il est important de réhabiliter afin d'éviter leur délabrement total et pour permettre d'améliorer le cadre urbain de chaque commune,
- l'insuffisance de l'offre en logements locatifs par rapport à la demande sur le secteur.

Des objectifs ont donc été définis en terme de volume de travaux pour les trois années à venir (près de 8 millions de francs de travaux potentiels), sachant que les partenaires précités de la Communauté de Communes dans cette opération, seront amenés à participer financièrement, en octroyant des aides aux particuliers pour des travaux de réhabilitation dans leur logement, tant pour les propriétaires occupants que bailleurs.

Des négociations sont actuellement en cours entre les différents partenaires concernés. Leur aboutissement, dans les semaines à venir, permettra de préciser les objectifs et les moyens financiers qui seront réservés à cet effet, et sera suivi d'une vaste campagne d'information auprès de la population. »

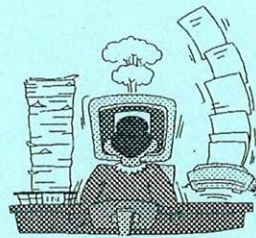
#### SON PROCHAIN PROJET IMPORTANT :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui se déroulera sur trois ans (1998 - 2000).

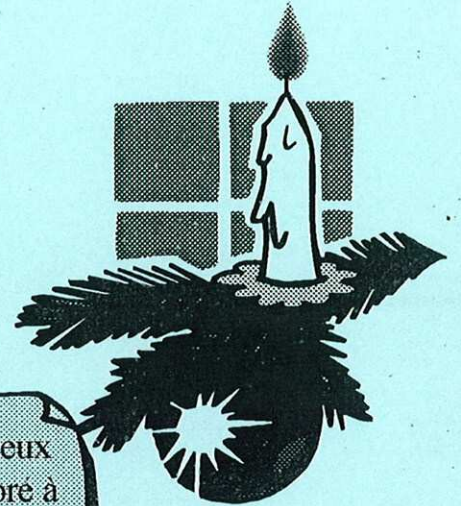
-----

Profitant de la parution de cette NOTE D'INFORMATION, avec les délégués de la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze, nous souhaitons à chacun d'entre vous, à ceux qui vous sont proches et à ceux qui vous sont chers, une **BONNE ANNEE 1998.**

**Jean Marie HOSTERT**  
**Président de la Communauté de Communes**



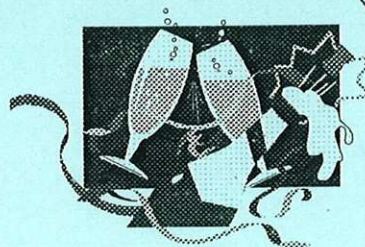
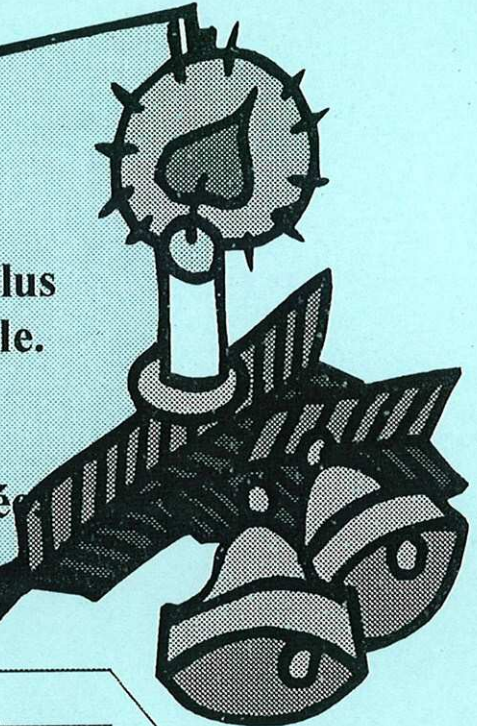
Merci à Annemarie



Merci à tout ceux  
qui ont collaboré à  
la rédaction de ce  
bulletin

**Le personnel communal,  
les Conseillers Municipaux,  
les Adjoint, le Maire,  
vous présentent leurs vœux les plus  
chaleureux pour l'année nouvelle.**

**Ils vous souhaitent de passer  
d'excellentes fêtes de fin d'année**



**BONNE ANNEE  
1998**

1900

1900

1900